

Rapport annuel

2007
*S*ALVEPAR



SOMMAIRE

Profil	1
Chiffres clés	2
SALVEPAR en bourse	3
Gouvernement d'entreprise	4
Rapport de gestion	5
Rapport du Président sur le contrôle interne	25
Inventaire des valeurs mobilières	27
Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices	28
Comptes sociaux - Bilans comparés	29
Comptes de résultats comparés	31
Annexe au bilan et au compte de résultat	32
Tableau des filiales et participations	35
Rapports des Commissaires aux Comptes	36
Résolutions	41
Fonctions des mandataires sociaux	44

HISTORIQUE

1929

création de **SALVE** (Société Alsacienne de Véhicules Electriques) par des ingénieurs spécialisés dans les travaux d'électrification sur le Rhin, qui prend en 1972 la dénomination de **SALVEPAR**.

1953

introduction à la Bourse de Nancy ; développement des prises de participations dans des sociétés spécialisées dans le transport routier.

1969

entrée de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE au capital de SALVE, via sa filiale SOGENAL, qui prend la majorité du capital en 1986 via SG CAPITAL DÉVELOPPEMENT.

À partir de 1990

diversification des investissements par des prises de participations dans des secteurs d'activités autres que le transport.

À partir de 2003

accélération de la rotation du portefeuille avec les cessions de :

- **DUMONT INVESTISSEMENT/SAMSE** de 2003 à 2005 ;
- **CROMETAL/NORINCO** en 2004 ;
- **GEODIS** (sorties partielles) en 2004 et 2005 puis 2006 en ramenant la détention en capital de 27,17 % à 5,8 %,

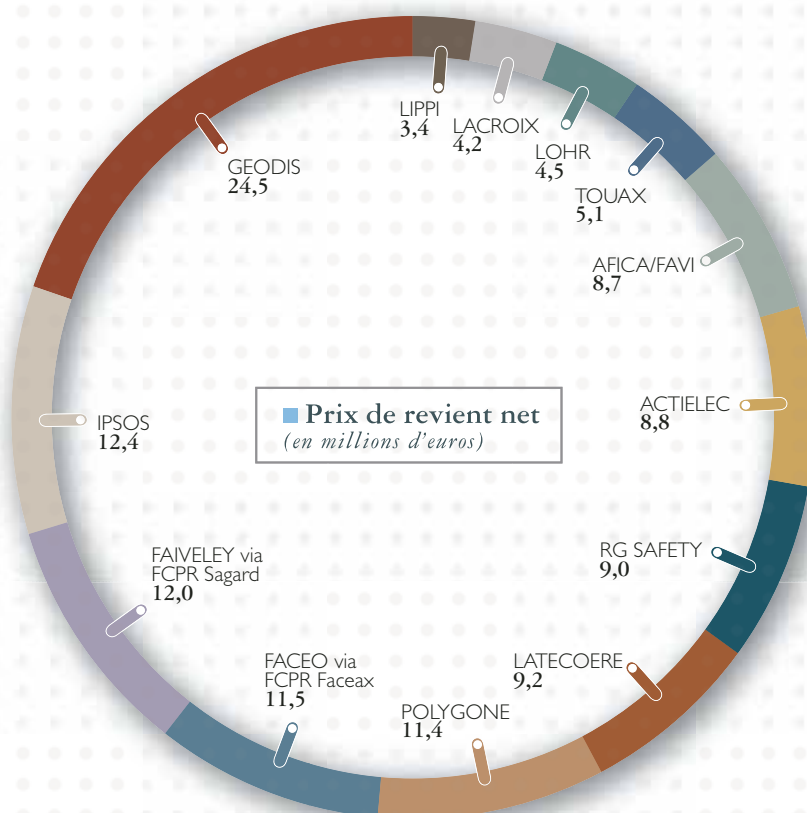
et les investissements dans :

- **LOHR, FAIVELEY TRANSPORT** via le FCPR SAGARD Rail Invest en 2004 ;
- **LACROIX, LATECOERE, IPSOS** et **TOUAX** en 2005 ;
- **POLYGONE** (holding de contrôle de **GL EVENTS**) en 2006 ;
- **FACEO** via le FCPR FACEAX en 2007.

Assemblée générale mixte
du 11 juin 2008

PORTEFEUILLE DES PARTICIPATIONS

au 31 décembre 2007



■ Valeur nette comptable : 124,70 M€

■ % détenu par SALVEPAR

LIPPI	28,0	LACROIX	5,0
AFICA/FAVI	20,0	LATECOERE	5,0
RG SAFETY	19,8	POLYGONE	5,0
ACTIELEC	15,5	FAIVELEY via FCPR Sagard	4,3
FACEO via FCPR Faceax	11,9	IPSOS	1,5
TOUAX	6,4	LOHR	O.C.
GEODIS	5,8		

PROFIL

L'objectif de SALVEPAR est d'accompagner des entreprises confirmées, en vue de renforcer la stabilité de leur actionnariat et de favoriser le financement de leur croissance industrielle.

SALVEPAR a vocation à prendre des participations minoritaires entre 5 et 20 %, dans des sociétés industrielles familiales cotées ou non cotées, en privilégiant des sociétés matures distribuant des dividendes.

Fin décembre 2007, SALVEPAR comptait 13 participations dans des secteurs industriels variés, pour une valeur nette comptable de 125 millions d'euros après complément de provisions et affichait des plus-values latentes estimées à près de 62 millions d'euros.

La volonté de SALVEPAR est de poursuivre une politique active dans la rotation de son portefeuille de participations, initiée en 2003. Au cours de l'année 2007, le portefeuille a enregistré les évolutions suivantes :

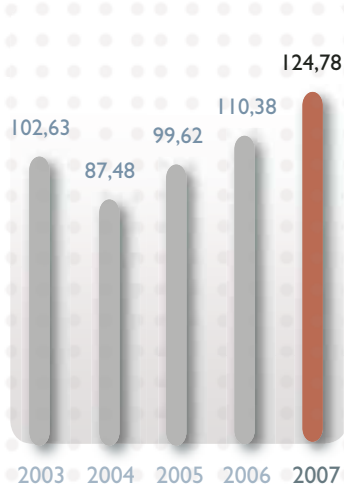
- une prise de participation à hauteur de 11,9 %, correspondant à un montant de 11,5 millions d'euros, aux côtés du fonds APAX dans la holding d'acquisition du Groupe FACEO, acteur européen de référence du management de services aux entreprises ;
- la souscription à l'augmentation de capital de GEODIS, en février 2007, dans le cadre de l'exercice des droits préférentiels de souscription, maintenant notre participation dans cette société à 5,8 % ;
- le remboursement partiel des obligations convertibles émises par la société LOHR.

CHIFFRES CLÉS

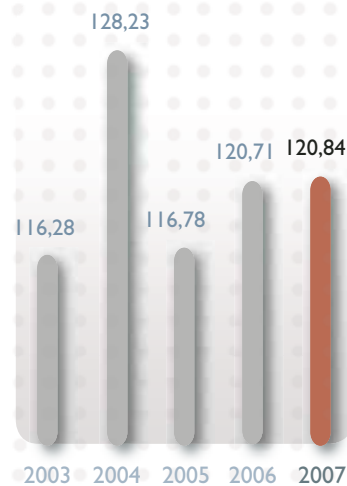
● Évolution du résultat net
(en millions d'euros)

2003	2004	2005	2006	2007
3,73	29,38	19,86	13,32	0,91

● Évolution des immobilisations financières
(en millions d'euros)

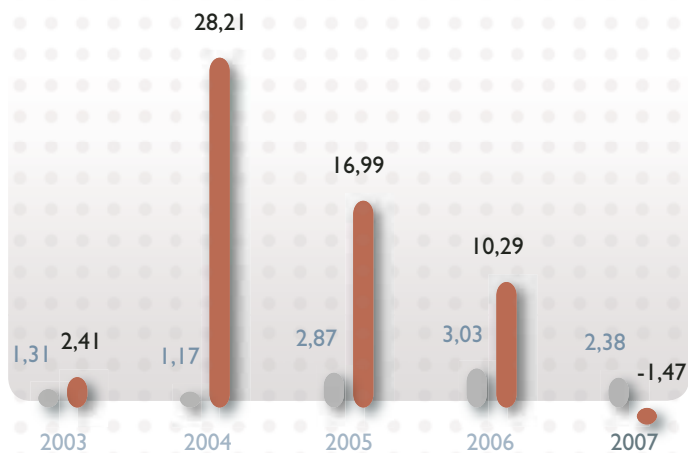


● Évolution des fonds propres après affectation du résultat
(en millions d'euros)

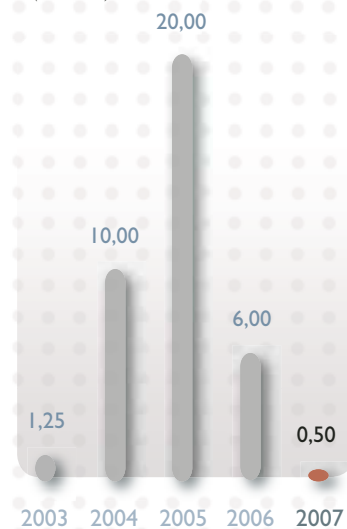


● Évolution du résultat après impôts
(en millions d'euros)

- Résultat de gestion
- Résultat sur opérations immobilisées

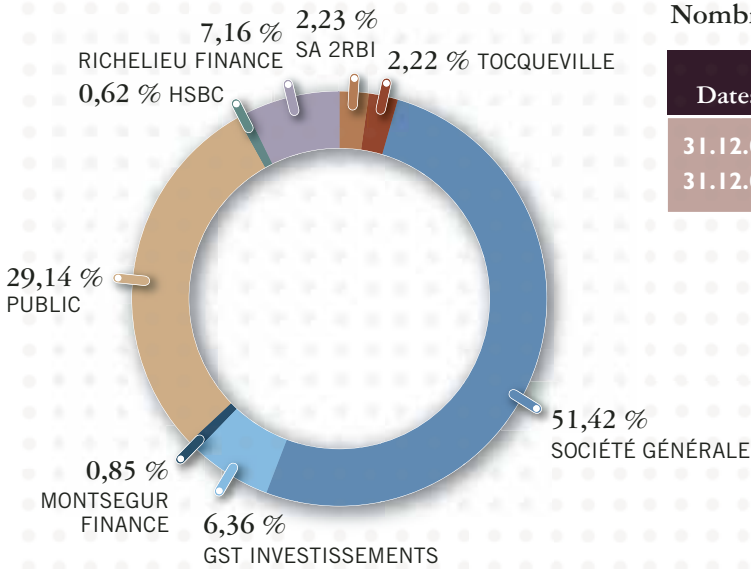


● Évolution des dividendes nets versés par action
(en euros)



SALVEPAR EN BOURSE

● Actionnariat au 3 mars 2008



EURONEXT PARIS - Compartiment B

Code ISIN : FR0000124356 - REUTER : SALVE.NC

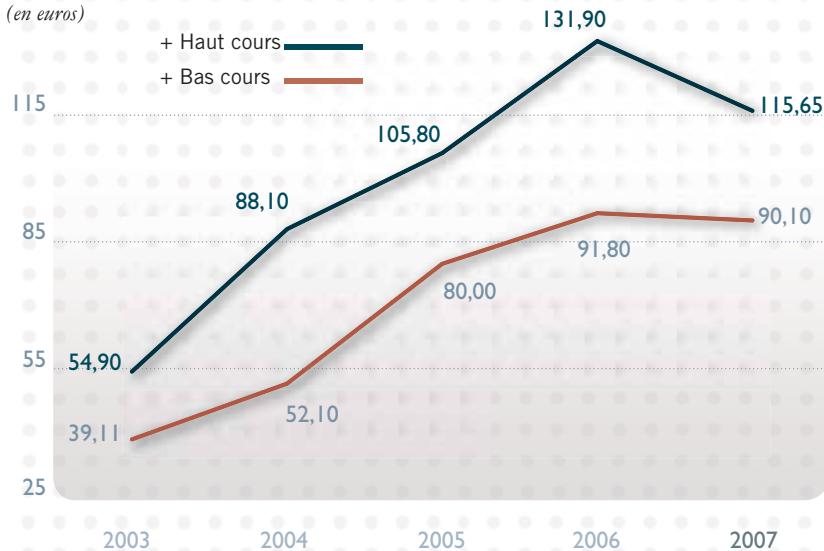
Nombre de titres : 1 565 426

Nombre de droits de vote : 1 565 426

Dates	Capitalisation Boursière	Actif net	
		Comptable	Réévalué
31.12.07	148,16 M€	121,62 M€	182,70 M€
31.12.06	156,54 M€	130,10 M€	200,60 M€

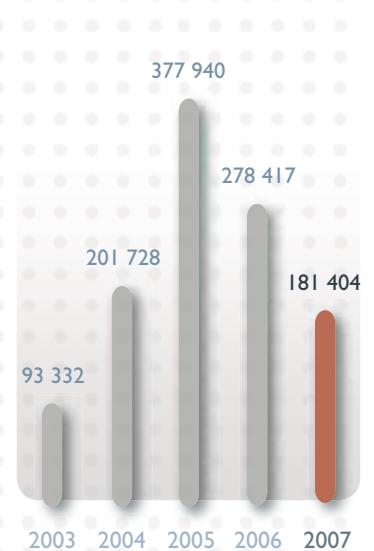
● Évolution du cours de bourse sur 5 ans

(en euros)



● Titres échangés

(en nombre de titres)





I - CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **Gilles Vienot** ⁽¹⁾
Président d'Honneur - Administrateur
 - **Yves-Claude Abescat**
Président-Directeur Général
- Administrateurs
- **Pierre Clément** ⁽²⁾
 - **Aline Fagnet d'Hausen**
 - **Michel Douzou**
 - **La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE** ⁽³⁾,
représentée par **Arnaud Jacquemin**
 - **La Société GST INVESTISSEMENTS**,
représentée par **Georges Tramier**
 - **La Société S.A. 2RB-I**,
représentée par **Robert Bianco**

⁽¹⁾ Renouvellement proposé à l'Assemblée Générale du 11 juin 2008.

⁽²⁾ Mandat non proposé au renouvellement à l'Assemblée Générale du 11 juin 2008.

⁽³⁾ Renouvellement proposé à l'Assemblée Générale du 11 juin 2008.

II - DIRECTION

- **Yves-Claude Abescat**
Président-Directeur Général
- **Jacques Pedrero**
Directeur Général Adjoint
- **Fabienne Charliac**
Secrétaire Général

III - COMITÉ DES COMPTES

- **Aline Fagnet d'Hausen**
Président
- **Robert Bianco**
- **Georges Tramier**

IV - COMMISSAIRES AUX COMPTES

- **ERNST & YOUNG et AUTRES EXPERTISE et AUDIT S.A.**
Titulaires
- **Thierry Gorlin COREVISE**
Suppléants

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXERCICE 2007

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, ce 11 juin 2008, pour vous présenter le rapport sur l'activité et les résultats de la Société pour l'exercice 2007. Cette Assemblée statuera aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Ordinaire et Extraordinaire.

Il vous sera proposé, lors de la présentation des résolutions de reconduire les autorisations conférées au Conseil d'Administration pour intervenir dans le capital, d'approuver la nouvelle convention réglementée et de soumettre à votre vote le renouvellement des mandats de Monsieur Gilles Vienot et de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE en qualité d'Administrateurs. Monsieur Pierre Clément dont le mandat d'Administrateur arrive à expiration à la présente assemblée ne s'est pas représenté à vos suffrages.

Par ailleurs, Monsieur Jacques Pedrero est venu rejoindre la Direction de votre Société en qualité de Directeur Général Adjoint en remplacement de Monsieur Pierre Degeorge.

I - ORIENTATIONS DE GESTION DE SALVEPAR

Holding contrôlé à 51 % par le Groupe SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, SALVEPAR exerce son métier dans le « capital développement » pour accompagner des sociétés cotées ou non.

SALVEPAR détient des participations minoritaires dans :

- **ACTIELEC Technologies** : systèmes électroniques de recueil, de traitement et de transfert d'informations,
- **AFICA** : production de laiton et fabrication de pièces moulées, notamment des fourchettes de boîtes de vitesse,
- **FAIVELEY TRANSPORT** (à travers le FCPR SAGARD Rail Invest) : un des tout premiers équipementiers mondiaux au service de l'industrie ferroviaire,
- **GEODIS** : logistique, messagerie, transport et commissionnaire de transport,
- **IPSOS** : n°3 mondial de l'élaboration et de la diffusion d'études par enquêtes,
- **LACROIX** : signalisation routière, télégestion, sous-traitance électronique en petites séries pour industriels non électroniciens,
- **LATECOERE** : spécialisé dans la fabrication et la commercialisation d'aérostructures (fuselage, portes...) ainsi que des systèmes de câblages embarqués,
- **LIPPI** : marché de la clôture traditionnelle comme spécifique,
- **Groupe LOHR** : carrosseries industrielles notamment dans la fabrication de remorques porte-voitures,
- **POLYgone S.A.** : holding de contrôle de GL EVENTS, acteur majeur de l'événementiel mondial et 1^{er} Groupe intégré du marché (gestion d'espaces et d'événements - services),

- **RG SAFETY** : négoce d'équipements professionnels de protection de sécurité individuelle,
- **TOUAX** : spécialisé dans la location opérationnelle de conteneurs, de constructions modulaires, de barges fluviales et de wagons de fret.

et plus récemment :

- **FACEO** (à travers le FCPR FACEAX) : Groupe européen spécialisé dans le management global de services.

II - ÉVOLUTION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

Lors de l'Assemblée de juin 2007, la Direction de SALVEPAR avait mis en évidence la transformation et le rééquilibrage du portefeuille depuis 2003 et notamment la moindre prépondérance de GEODIS. En octobre 2007, SALVEPAR a saisi l'opportunité de rejoindre APAX Partners S.A. dans le cadre de l'acquisition du Groupe FACEO, acteur européen de référence du management global de services, pour un montant de 11,5 millions d'euros. Cette opération traduit la volonté de SALVEPAR de poursuivre sa politique de diversification et de rotation de son portefeuille.

SALVEPAR a souscrit pour un montant de 9,3 millions d'euros, en février 2007 à l'augmentation de capital de GEODIS destinée à financer en partie l'acquisition de la branche « Freight Forwarding » de TNT. Cet investissement a été fait dans le cadre de l'exercice des DPS, de ce fait SALVEPAR a maintenu son taux de participation.

Au total, les investissements ont représenté en 2007 un montant de 21 millions d'euros. L'impact de ces différentes opérations sera commenté lors de l'examen des comptes.

Par ailleurs, SALVEPAR a enregistré au cours de la période un remboursement partiel des Obligations Convertibles émises par la Société LOHR. À la demande des dirigeants de LOHR, nous les avons autorisés à nous rembourser 50 % de l'encours, soit 4,5 millions d'euros assorti d'une prime de remboursement anticipé de 0,9 million d'euros, correspondant à 6 % de taux de rendement annuel.

On notera également que CONFLANDEY S.A. est en cours de liquidation judiciaire depuis le 31 janvier 2006, la participation est intégralement dépréciée dans nos comptes.

SALVEPAR a démissionné de son mandat d'Administrateur de la société RG SAFETY en novembre 2007.

Enfin, en février 2008, SALVEPAR a souscrit à l'augmentation de capital de TOUAX, profitant de cette opération pour légèrement augmenter sa participation.

III - ACTIONNARIAT ET TITRE EN BOURSE

I. ACTIONNARIAT

Au 31 décembre 2007, le capital de SALVEPAR était réparti ainsi :

- + de 51 % pour le Groupe SOCIÉTÉ GÉNÉRALE,
- + de 5 % pour la société GST INVESTISSEMENTS,
- + de 5 % pour la société RICHELIEU FINANCE,
- + de 2 % pour la société SA 2RBI,
- + de 2 % pour la société TOCQUEVILLE FINANCE,
- - de 2 % pour MONTSEGUR FINANCE,
- - de 2 % pour LOUVRE GESTION/HSBC Private Bank.

En juillet 2007, Richelieu Finance a renforcé sa participation et déclare avoir franchi à la hausse le seuil des 5 % de détention en capital.

Au 3 mars 2008, date de l'établissement de la répartition du capital par EUROCLEAR, il ressort que sur le flottant de 49 %, 22 % du capital sont détenus par des personnes morales et fonds et 27 % par des actionnaires individuels. Au total, la Société regroupe 4 991 actionnaires contre 5 395 au 12 mars 2007, soit une diminution de 7,5 %.

La Société ne détient aucune de ses actions. Par ailleurs, ses titres ne sont assortis que de droits de vote simple conformément à l'article 9 des statuts.

Aucun salarié ne détient de titres SALVEPAR.

2. FRANCHISSEMENT DE SEUIL

Il est rappelé que l'article 9 des statuts de la Société prévoit une obligation de déclaration de franchissement de seuil à tout actionnaire qui viendrait à détenir 2,50 % ou un multiple de ce pourcentage compris entre 2,50 % et 50 % du capital comme à tout actionnaire qui verrait sa participation revenir en deçà de ces seuils. Cette déclaration

est à transmettre à la Société dans un délai de 15 jours à compter de la date de l'opération, faute d'y avoir procédé l'actionnaire défaillant est privé de son droit de vote dans les conditions prévues par le Code de Commerce.

3. TITRE EN BOURSE

Classification ICB - SALVEPAR - secteur des Sociétés Financières - Sous-Section : 8985 - Instruments de placement en actions - compartiment B.

Codification ISIN : FR0000124356 - Libellé : SALVEPAR.

L'année 2007 a été peu favorable aux marchés boursiers. Ainsi les indices ont enregistré une stagnation par rapport à l'année 2006, pour exemple :

- CAC 40 : + 1,31 %
- SBF 250 : + 0,41 %

Cotant 99,70 euros le 2 janvier 2007 à l'ouverture, le cours du titre SALVEPAR a enregistré une variation négative (- 5,07 %) avec un cours de 94,65 euros à fin décembre 2007. Cette tendance baissière amorcée en août s'est accentuée au fil des mois. Les cours ont atteint 115,65 euros au plus haut au moment du détachement du coupon de 6 euros et 90,10 euros au plus bas. Les transactions, pour leur part, ont porté sur 181 404 titres représentant un taux de rotation du flottant de 23,85 % contre 36,61 % pour l'année 2006 avec 278 417 titres échangés.

Au regard des capitaux propres de 121,6 millions d'euros à fin 2007, la valeur de l'action ressort à 77,69 euros contre 83,11 euros à fin 2006. L'actif net réévalué valorise l'action à 116,70 euros contre 128,14 euros à fin 2006.

Depuis le début de l'année 2008, les cours extrêmes enregistrés sont un plus haut de 96 euros le 2 janvier 2008 et un plus bas de 65,10 euros le 22 janvier 2008, représentant une variation de 32,18 %.

Le tableau ci-après reprend les informations boursières sur les trois derniers exercices :

INFORMATIONS BOURSIÈRES

	2008	2007	2006	2005			
COURS	(1/01 au 25/04)						
+ haut	96,00 €	115,65 €	131,90 €	105,80 €			
+ bas	65,10 €	90,10 €	91,80 €	80,00 €			
	25/04	31/12	30/06	31/12	30/06	31/12	30/06
CAPITALISATION BOURSIÈRE	117,37 M€	148,16 M€	162,64 M€	156,54 M€	169,54 M€	161,08 M€	143,94 M€
NOMBRE DE TITRES ÉCHANGÉS	51 113	181 404		278 417		377 940	
TAUX DE ROTATION							
Global	-	11,59 %		17,79 %		24,14 %	
Flottant	-	23,85 %		36,61 %		49,69 %	
	VERSÉ EN 2008	VERSÉ EN 2007	VERSÉ EN 2006	VERSÉ EN 2005			
DIVIDENDE PAR ACTION							
Net et acompte	0,50 €	6,00 €		20,00 €		6,00 €	
Global et acompte	0,50 €	6,00 €		20,00 €		6,00 €	
RENDEMENT							
(base cours moyen décembre)	-	6,25 %		20,12 %		5,78 %	
	-	95,95 €		99,39 €		103,72 €	

IV - LES COMPTES DE L'EXERCICE 2007

Conformément au règlement CRC 99-02, les comptes consolidés n'étant pas significativement différents des comptes individuels et la Société n'exerçant pas d'influence notable au titre de ses participations, comme lors des exercices précédents, elle n'a pas établi de comptes consolidés pour l'exercice 2007 et n'est donc pas tenue d'appliquer les normes IFRS. L'application de ces normes se traduirait essentiellement par la mise en juste valeur des titres figurant au portefeuille de participations. Au 31 décembre 2007, la juste valeur du portefeuille de participations s'élèverait à 186,8 millions d'euros, soit une réévaluation de 62,1 millions d'euros par rapport à la valeur nette comptable à cette date, qui serait venue s'ajouter aux capitaux propres en normes IFRS.

Les principes, règles et méthodes comptables appliqués sont détaillés dans l'annexe. Les comptes sociaux sont présentés de façon identique à ceux de l'exercice précédent.

La Société n'a pas effectué d'opérations utilisant des instruments financiers. Les dettes traduisent principalement le découvert du compte courant pour un montant de 2,752 millions d'euros ainsi que la charge fiscale liée au résultat de l'exercice 2007.

LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le résultat net de gestion de l'exercice 2007 est en baisse et s'établit à 2,377 millions d'euros contre 3,029 millions d'euros au 31 décembre 2006. Cette diminution provient essentiellement de la disparition progressive des produits de trésorerie, les charges quant à elles étant stables.

Le résultat net des opérations sur valeurs immobilisées ressort en perte de 1,466 million d'euros au 31 décembre 2007, contre un bénéfice de 10,288 millions d'euros à fin 2006. Ce résultat provient d'une part des opérations qui ont été retracées à la rubrique

« Évolution de l'actif immobilisé » et qui ont porté sur un montant global de 5,376 millions d'euros, y compris la valeur comptable des Obligations Convertibles remboursées s'élevant à 4,519 millions d'euros, et d'autre part de la provision pour dépréciation ci-après.

Au 31 décembre 2007, la Société a procédé à une dotation complémentaire pour dépréciation de 1,824 million d'euros sur la ligne LATECOERE, la portant à un montant global de 5,181 millions d'euros (36 % de sa valeur brute), correspondant à la moyenne des cours du second semestre 2007, soit 21,26 euros.

Le résultat net social de l'exercice 2007 s'établit ainsi à 0,911 million d'euros contre 13,317 millions d'euros pour l'exercice 2006.

LE BILAN

Au passif

Au 31 décembre 2007, les réserves comprennent :

- la « Réserve légale » dotée à 10 % du capital soit 1,252 million d'euros,
- le poste « Autres Réserves » qui s'élève à 91,080 millions d'euros suite à l'affectation du résultat 2006,
- le « Report à nouveau » a été soldé après l'affectation des résultats de l'exercice 2006,
- le « Résultat de l'exercice » pour un montant avant affectation de 0,911 million d'euros.

Le poste « Provisions » évolue en fonction de la variation de l'impôt différé.

À l'actif

Les principales variations portent sur le poste « Immobilisations financières » qui traduit les opérations d'investissements et de désinvestissements effectuées et les « Valeurs mobilières de placement ».

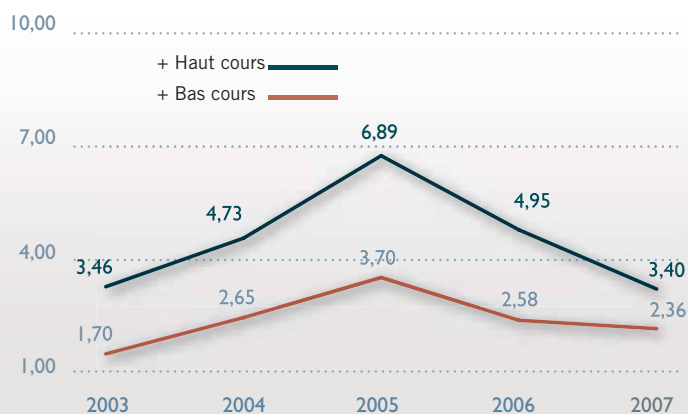
Le total du bilan passe de 132,993 millions d'euros à fin 2006 à 124,950 millions d'euros à fin 2007.

V - LE PORTEFEUILLE



● Évolution du cours de bourse sur 5 ans

(en euros)



ACTIELEC Technologies

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 14 894 955,75 €, divisé en 19 859 941 actions de 0,75 € nominal.
Siège social : 25, chemin de Pouvoirville
31400 TOULOUSE - 542 080 791 R.C.S.Toulouse
Cotation : Compartiment C d'Euronext Paris
Code ISIN : FR0000076655
Contact Actionnaires : Catherine MALLET

Répartition du capital

• Familles PECH et CALMELS	45,6 %
• SALVEPAR	15,5 %
• Investisseurs industriels	5,8 %
• Autres investisseurs et Public	32,8 %
• Auto-contrôle	0,3 %

EXERCICES (en millions d'euros)

	2005	2006	2007
Consolidé			
Capitaux propres - Part du Groupe	52,6	54,0	59,0
Chiffre d'affaires	217,6	222,1	250,6
Résultat net - Part du Groupe	(1,6)	1,6	5,8
Maison-Mère			
Capitaux propres (avant distribution)	44,7	43,9	43,4
Chiffre d'affaires	7,1	3,4	4,0
Résultat net	(0,1)	(0,8)	(0,4)
Masse distribuée au titre de l'exercice	-	-	0,9

ACTIELEC Technologies a réalisé un niveau d'activité en progression de 12,8 % à 250,6 millions d'euros, dont 40,8 % par des filiales étrangères.

La branche «Automotive» a recueilli les bénéfices des investissements réalisés au cours des derniers exercices. Son chiffre d'affaires est en croissance de 14,4 % à 211,3 millions d'euros. Cela confirme le succès des outils de diagnostic et de contrôle.

La branche «Télécommunications» enregistre un chiffre d'affaires de 39 millions d'euros, en croissance de 5,3 %.

La croissance de la marge opérationnelle qui s'est établie à 5,3 % (contre 2,7 %) a permis à ACTIELEC Technologies de dégager un résultat net de 5,8 millions d'euros contre 1,6 million d'euros en 2006 et de ramener son endettement sur fonds propres de 121 % à 105 %. Dans le même temps, ACTIELEC Technologies reprend la distribution de dividendes.

Perspectives :

Trois axes de développements principaux :

- le renforcement des contrôles techniques sur les véhicules pousse la commercialisation des instruments ACTIELEC Technologies,
- le développement de la base de clientèle d'ACTIELEC Technologies (machinisme agricole, tout matériel roulant hors automobiles),
- un contrat de production et fourniture avec le premier fabricant de bus et cars chinois.



GROUPE AFICA

Société anonyme au capital de 1 216 000 €, divisé en 76 000 actions de 16 € nominal.

Siège social : 19, route de Bazancourt - 51110 ISLES-SUR-SUIPPE
336 780 408 R.C.S. Reims

Répartition du capital

• Groupe familial	80,0 %
• SALVEPAR	20,0 %

La progression du chiffre d'affaires est fortement influencée par celle du cours du cuivre dont AFICA répercute la hausse à ses clients.

À côté de cette répercussion du prix de la matière première, les volumes traités sont aussi en progression de 4,2 % sur 2006 et de 8,5 % sur 2005 et 2007. La maîtrise des charges permet une progression de la rentabilité.

La hausse de la matière première impacte directement les stocks et par là le BFR, ce qui se traduit par un endettement en légère augmentation. Le cash flow du Groupe reste très largement positif.

EXERCICES (en millions d'euros)

Consolidé

	2005	2006	2007
Capitaux propres - Part du Groupe	29,8	32,7	37,6
Chiffre d'affaires	81,4	104,3	118,5
Résultat net - Part du Groupe	5,5	5,6	7,4

Maison-Mère

Capitaux propres (avant distribution)	13,9	15,9	17,7
Chiffre d'affaires	27,7	54,1	61,7
Résultat net	3,0	2,6	2,9
Masse distribuée au titre de l'exercice	2,7	2,5	2,2



FACEO

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 1 303 840 €,
divisé en 130.384 actions de 10 € nominal.
Siège social : 157, rue de la Minière - 78530 BUC
398 054 981 R.C.S.Versailles

Répartition du capital

• Groupe APAX	81,97 %
• SALVEPAR (Via FCPR FACEAX)	11,85 %
• Autres investisseurs financiers	6,18 %

EXERCICES (en millions d'euros)

Consolidé	2005	2006	2007
Capitaux propres - Part du Groupe	28,7	28,2	36,7
Chiffre d'affaires	317,7	349,8	365,0
Résultat net - Part du Groupe	9,9	8,4	5,5

La tendance de l'externalisation de ces activités est sur une croissance de 8 à 10 % avec une progression plus forte sur le secteur public qui représente 6 % du marché en 2007 (2,3 millions d'euros) et devrait être de 15 % en 2012 (3,4 millions d'euros).

En 2006, FACEO a réalisé 349,7 millions de chiffre d'affaires et un EBIT de 18,8 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires 2007 a été en progression de 4,37 % à 365 millions d'euros pour un EBIT de 21,7 millions d'euros (+ 15,4 %).

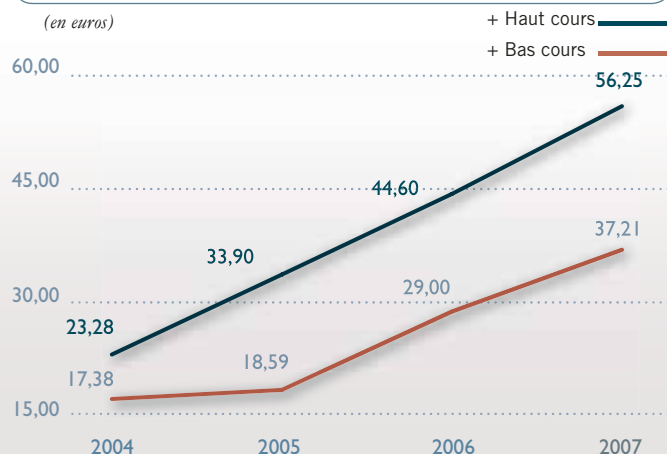
Le Groupe disposait fin décembre 2007 de 66,9 millions d'euros de trésorerie dont une partie pourrait être utilisée pour de la croissance externe en FRANCE mais aussi en Grande-Bretagne ou en Allemagne.

Le début de l'exercice 2008 est en forte hausse suite à la mise en place de nouveaux contrats.

La rentabilité pourrait s'améliorer significativement sous l'impact d'une maîtrise/réduction des coûts de structure.



● Évolution du cours de bourse de Faiveley S.A. sur 4 ans



FAIVELEY TRANSPORT

Société anonyme au capital de 42 628 185 €, divisé en 947 293 actions de 45 € nominal.
Siège social : 143, boulevard Anatole France, Carrefour Pleyel 93200 SAINT DENIS
348 853 375 R.C.S Bobigny

Répartition du capital

• Principaux managers	2,4 %	} 35,9 %
• FAIVELEY S.A.	61,7 %	
• SALVEPAR (via FCPR SAGARD RAIL INVEST)	4,1 %	
• Autres investisseurs financiers (dont SAGARD)	31,8 %	

EXERCICES (en millions d'euros) ⁽¹⁾

Consolidé

Capitaux propres			
Part du Groupe	198,0	246,0	NC
Chiffre d'affaires	568,6	618,9	691,8
Résultat net			
Part du Groupe	40,8	48,1	NC
Maison-Mère			
Capitaux propres (avant distribution)	129,4	124,8	NC
Chiffre d'affaires	117,4	128,9	NC
Résultat net	(3,0)	(4,5)	NC
Masse distribuée au titre de l'exercice	-	-	-

⁽¹⁾ Arrêté des comptes au 31 mars.

Le chiffre d'affaires du Groupe FAIVELEY a progressé de 11,8 % à 691,8 millions d'euros.

Le carnet de commandes est en croissance soutenue à plus de 1 milliard d'euros contre 862 millions d'euros au 31 mars 2006, soit plus 16,6 %.

Le Groupe confirme sa place dans un marché bien orienté et durablement porteur.

Les solides fondamentaux de la Société se concrétisent par un maintien des marges qui, in fine, se traduisent par un endettement quasi nul.

Rappel de l'activité :

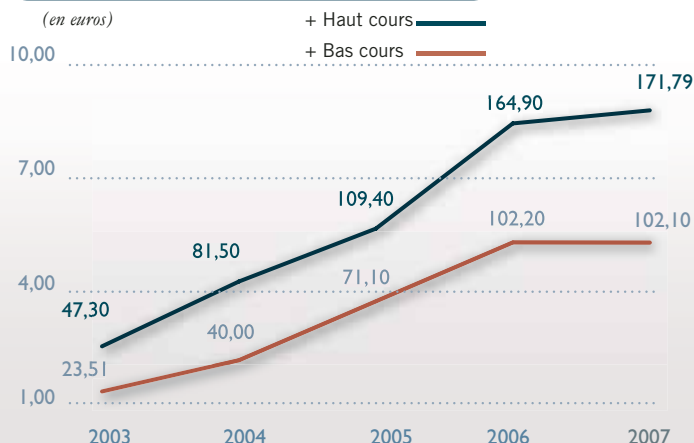
FAIVELEYTRANSPORT est un des leaders mondiaux des systèmes ferroviaires embarqués. Son offre aux constructeurs de véhicules et aux opérateurs se décompose en 5 principales lignes de produits :

1. Les **systèmes de climatisation** (n°1 mondial).
2. Les **systèmes électro-mécaniques** : les portes embarquées (n°2 mondial), les pantographes (n°3 mondial), les portes palières (n°1 mondial).
3. Les **systèmes de freinage** et de composants de freins (n°2 européen), ligne de produits historique de Sab Wabco, dont l'acquisition par FAIVELEY TRANSPORT en novembre 2004 a été partiellement financée par SAGARD.
4. Les **équipements électroniques** : convertisseurs d'énergie, vidéosurveillance, boîtes noires et systèmes anti-patinage (ABS).
5. Les **services** qui complètent l'offre produits de première monte : de la révision et la vente de pièces détachées à la maintenance et la remise à neuf de véhicules.

L'activité du Groupe s'étend de l'ingénierie, du design et du développement de solutions complètes de systèmes embarqués aux services après vente et à la maintenance des véhicules.



● Évolution du cours de bourse sur 5 ans



GEODIS

Société anonyme au capital de 154 810 780 €, divisé en 7 740 539 actions de 20 € nominal.
Siège social : Cap West - 7/9, allées de l'Europe - 92615 CLICHY CEDEX
542 084 322 R.C.S. Nanterre
Cotation : Compartiment B d'Euronext Paris
Code ISIN : FR0000038283
Contact Actionnaires : Véronique PIEGTS

Répartition du capital

• SNCF PARTICIPATIONS	42,37 %
• AGF - Vie	5,01 %
• SALVEPAR	5,75 %
• FCPE GEODIS	4,97 %
• Autres actionnaires	40,53 %
• Actions propres	1,36 %

En 2007, GEODIS a fusionné avec succès ses équipes de commissionnaire de transport (freight forwarding) avec celles de WILSON rachetées en début d'année et intégrées sur onze mois.

GEODIS a, dans le même temps, mis en place une organisation par métiers et non plus par zones géographiques.

L'activité de l'ensemble des métiers a été en progression, et les premiers effets des synergies se sont manifestés.

Malgré les coûts d'intégration, le résultat opérationnel est en hausse de 15,3 % à 122,7 millions d'euros, et le résultat net progresse de 11 % à 53,7 millions d'euros.

À la date d'impression de ce document, une offre publique d'achat a été lancée sur les titres GEODIS par son principal actionnaire, SNCF Participations.

EXERCICES (en millions d'euros)

	2005	2006	2007
Consolidé	*		
Capitaux propres - Part du Groupe	294,2	325,4	516,6
Chiffre d'affaires	3 595,7	3 784,8	4 782,1
Résultat net - Part du Groupe	32,2	48,4	53,7
Maison-Mère			
Capitaux propres (avant distribution)	244,0	323,8	505,7
Produits d'exploitation	17,4	27,4	31,3
Résultat net	31,1	88,9	39,6
Masse distribuée au titre de l'exercice	13,6	18,4	22,1

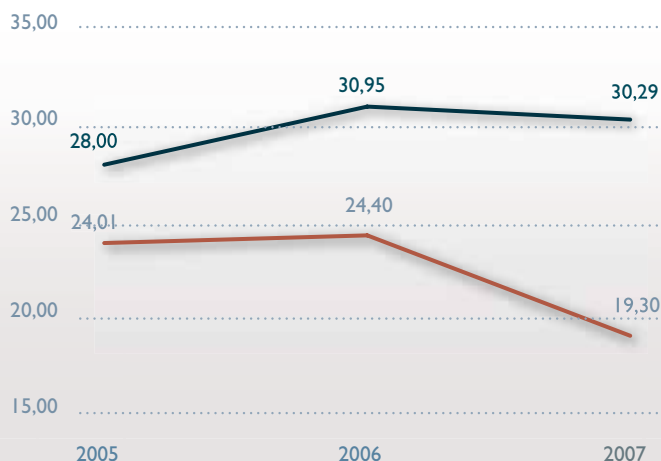
* retraités conformément à la norme IAS8.



● Évolution du cours de bourse sur 3 ans

(en euros)

+ Haut cours —
+ Bas cours —



IPSOS

Société anonyme au capital de 8 544 586 €, divisé en 34 178 344 actions de 0,25 € nominal.
Siège social : 35, rue du Val de Marne - 75013 PARIS
304 555 634 R.C.S. PARIS
Cotation : Compartiment B d'Euronext Paris
Code ISIN : FR0000073298
Contact Actionnaires : Laurence STOCLET

Répartition du capital

• LT Participations	27,9 %
• IPSOS Partnership Fund	1,4 %
• Autocontrôle	4,9 %
• SALVEPAR	1,5 %
• Salariés	1,2 %
• Autres	63,1 %

EXERCICES (en millions d'euros) 2005 2006 2007

Consolidé

Capitaux propres - Part du Groupe	410,6	430,0	463,0
Chiffre d'affaires	718,0	857,3	927,2
Résultat net - Part du Groupe	30,4	38,9	46,7

Maison-Mère

Capitaux propres (avant distribution)	369,3	373,0	377,4
Chiffre d'affaires	0,2	0,2	0,2
Résultat net	6,8	9,8	10,0
Masse distribuée au titre de l'exercice	8,4	8,9	13,6

Le chiffre d'affaires d'IPSOS a progressé de 8,2 % à 927,2 millions d'euros (+ 2,7 % pour le périmètre et - 3,6 % pour les effets de change).

Du fait des acquisitions réalisées au cours des dernières années, IPSOS a maintenant son activité répartie :

1) Sur les principales zones géographiques :

• Europe	48 %
• Amérique du Nord	31 %
• Amérique latine	11 %
• Asie/Pacifique et Moyen-Orient	10 %

2) Sur 5 secteurs d'activités :

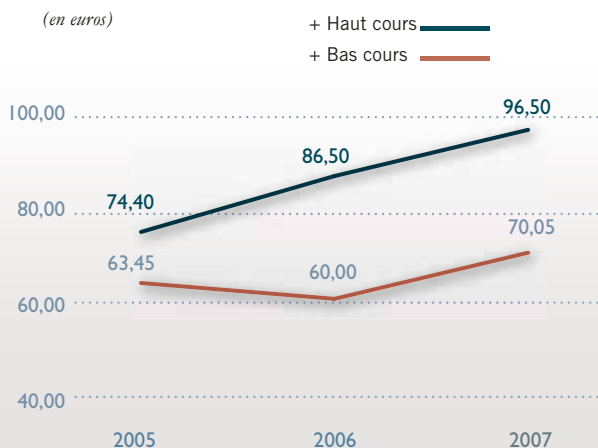
Les Études Publicitaires (22 %), les Études Marketing (48 %), les Études Médias (7 %), les Études d'Opinion et Recherche Sociale (13 %) et les Études de Satisfaction de Clientèle (10 %).

Ces deux points rendent peu dépendant IPSOS de zones géographiques ou de secteurs dans lesquels la croissance serait plus modérée.

La marge opérationnelle d'IPSOS a progressé parallèlement de façon significative et les résultats nets se sont établis à 46,7 millions d'euros, soit + 19,9 %.



● Évolution du cours de bourse sur 3 ans



LACROIX

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
 au capital de 12 500 000 €, divisé en 1 255 520 actions ⁽¹⁾.
 Siège social : 8, impasse du Bourrelier - 44801 SAINT HERBLAIN CEDEX
 855 802 815 R.C.S. Nantes
 Cotation : Compartiment C d'Euronext Paris
 Code ISIN : FR0000066607
 Contact Actionnaires : Yves KROTOFF

⁽¹⁾ l'Assemblée Générale du 26 mars 2008 a décidé la division par trois de la valeur nominale du titre qui est ainsi ramené à 3,32 euros contre 9,96 euros.

Répartition du capital

• Groupe familial	70,0 %
• SALVEPAR	5,0 %
• Auto-contrôle	4,0 %
• Autres	21,0 %

LACROIX INDUSTRIES a dépassé tous ses objectifs, affichant dans ses trois métiers des taux de progression très forts : +44 % en signalisation, +39 % en électronique et +17 % en télégestion, soit 229 millions d'euros pour l'ensemble.

La fin de la restructuration de l'électronique jointe à la montée en puissance de l'usine de Tunisie, ont permis de confirmer la hausse de l'activité par un niveau de rentabilité en forte progression de 31,6 % à 12,9 millions d'euros.

LACROIX entend poursuivre la croissance externe dans ses différents métiers pour accélérer son développement.

Le chiffre d'affaires du premier semestre 2007/2008 est en progression de 13,8 %, confirmant le dynamisme sur les trois métiers, avec un objectif de chiffre d'affaires de 250 millions d'euros et un ROC de 18,5 millions d'euros.

EXERCICES (en millions d'euros) ⁽¹⁾

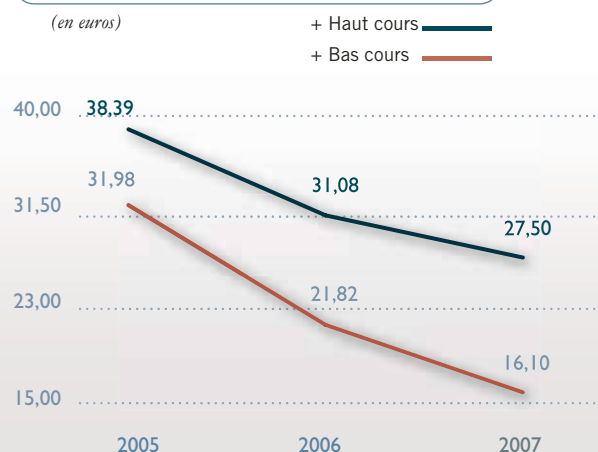
	2005	2006	2007
Consolidé			
Capitaux propres - Part du Groupe	60,9	67,4	79,0
Chiffre d'affaires	183,2	200,3	228,5
Résultat net - Part du Groupe	4,7	9,8	12,9
Maison-Mère			
Capitaux propres (avant distribution)	46,8	46,5	47,6
Chiffre d'affaires	1,1	1,1	1,2
Résultat net	(2,0)	(0,4)	3,2
Masse distribuée au titre de l'exercice	1,3	2,1	2,9

⁽¹⁾ Arrêté des comptes au 30 septembre.

GROUPE LATECOERE



● Évolution du cours de bourse sur 3 ans



LATECOERE

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 17 219 994 €,
divisé en 8 609 997 actions de 2 €.
Siège social : 135, rue de Périole - 31079 TOULOUSE
572 050 169 R.C.S.Toulouse
Cotation : Compartiment B d'Euronext Paris
Code ISIN : FR0000032278
Contact Actionnaires : Jean-Jacques PIGNERES

Répartition du capital

• Public	73,6 %
• Salariés	15,3 %
• P.M. LATECOERE	4,8 %
• SALVEPAR	5,0 %
• Autres actionnaires	1,3 %

La croissance de 13 % du chiffre d'affaires, qui s'appuie sur l'augmentation des livraisons dans l'ensemble des activités du Groupe, s'est faite à un niveau de marge opérationnelle inchangé (8 %), mais l'impact du coût de l'endettement passé de 322 millions d'euros à 377 millions d'euros est venu réduire le résultat net.

La croissance de l'endettement a pour origine les dépenses de développement et démarrage des Boeing B 787, Airbus A 380 et A 400 M passées en stock.

Compte tenu du carnet de commandes, le Groupe a confirmé son objectif de croissance de 10 % pour l'exercice 2008. Ce dernier sera impacté par les charges exceptionnelles liées à l'arrêt de négociations avec Airbus pour l'acquisition des deux sites.

EXERCICES (en millions d'euros)

	2005	2006	2007
Consolidé			
Capitaux propres - Part du Groupe	257,5	263,1	258,6
Chiffre d'affaires	355,4	432,7	489,3
Résultat net - Part du Groupe	20,5	19,2	18,0
Maison-Mère			
Capitaux propres (avant distribution)	191,1	200,7	NC
Chiffre d'affaires	224,6	279,3	NC
Résultat net	17,9	17,9	NC
Masse distribuée au titre de l'exercice	8,2	6,5	4,3



LIPPI MANAGEMENT

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 1 897 000 €,
divisé en 3 794 actions de 500 € nominal.
Siège social : La Fouillouse - 16440 MOUTHIER
304 541 246 R.C.S. Angoulême

Répartition du capital

• Groupe familial	67,0 %
• Investisseurs financiers	33,0 %
dont SALVEPAR	28,0 %

L'exercice 2007 de LIPPI s'est exercé dans un marché rendu difficile par la hausse du prix de la matière première, et l'entrée sur le marché de concurrents étrangers.

Dans le même temps, LIPPI procédait à une réorganisation industrielle (fermeture de centres régionaux de distribution) et à la mise en place d'une équipe commerciale.

Cet exercice 2007 voit donc la rentabilité revenir à un niveau faible, mais les économies devant être dégagées allées au renouveau commercial doivent se traduire dès 2008 par un retour à une rentabilité améliorée.

EXERCICES (en millions d'euros)	2005	2006	2007
Consolidé			
Capitaux propres - Part du Groupe	11,8	13,2	13,7
Chiffre d'affaires	54,8	52,0	51,1
Résultat net - Part du Groupe	1,3	1,7	1,0
Maison-Mère			
Capitaux propres (avant distribution)	5,2	5,2	5,5
Chiffre d'affaires	2,8	2,9	3,2
Résultat net	0,6	0,3	0,7
Masse distribuée au titre de l'exercice	0,3	0,4	0,3



LOHR

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 895 000 €,
divisé en 8 950 actions de 100 € nominal.
Siège social : 29, rue du 14 Juillet - 67980 HANGENBIETEN
638 503 045 RCS Strasbourg

Répartition du capital

• Groupe familial	97,0 %
• Divers financiers	3,0 %
• SALVEPAR	I action

+ obligations convertibles pour un montant de 4,5 M€ *

* le pourcentage de détention qui résulterait de la conversion de ces obligations est fonction du niveau de performance : dans le scénario intermédiaire il serait de l'ordre de 7,5 %.

En réalisant plus de 350 millions d'euros de chiffre d'affaires, dont près de 80 % sur les porte-voitures, LOHR a concrétisé un niveau d'activité et de rentabilité record.

Avec l'ouverture d'une usine pour les porte-voitures en Serbie, LOHR est maintenant pleinement opérationnel sur l'est de l'Europe et la Russie notamment, et 2008 devrait être au moins au même niveau qu'en 2007 sur cette activité.

Le Modalhor est en période de promotion commerciale avec sur la ligne Perpignan-Bettembourg 1 aller/retour par jour.

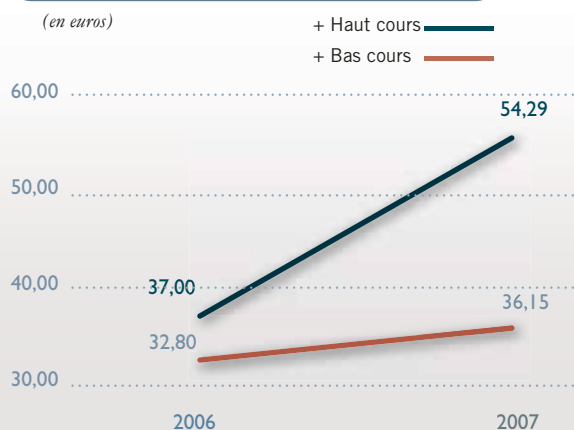
Le Translohr fonctionne sur 3 sites, 3 sont en commande.

EXERCICES (en millions d'euros)

	2005	2006	2007
Consolidé			
Capitaux propres – Part du Groupe	52,0	57,6	73,5
Chiffre d'affaires	217,4	250,0	367,3
Résultat net – Part du Groupe	6,5	9,0	18,6
Maison-Mère			
Capitaux propres (avant distribution)	26,0	22,6	22,0
Chiffre d'affaires	2,9	3,0	3,2
Résultat net	1,1	(0,8)	1,4
Masse distribuée au titre de l'exercice	2,5	2,0	4,1



● Évolution du cours de bourse sur 2 ans



POLYgone

(holding de contrôle de GL EVENTS à hauteur de 55,07 %)

Société anonyme au capital de 14 039 715 €, divisé en 921 000 actions.

Siège social : Route d'Irigny - Zone Industrielle - 69530 BRIGNAIS
412 768 681 R.C.S. Lyon

Répartition du capital

• Fondateurs dirigeants	73,0 %
• SALVEPAR	5,0 %
• Autres financiers	22,0 %

Données chiffrées relatives à GL Events

EXERCICES (en millions d'euros)	2005	2006	2007
Consolidé			
Capitaux propres - Part du Groupe	174,6	198,1	289,0
Chiffre d'affaires	434,2	495,7	633,4
Résultat net - Part du Groupe	20,0	23,5	32,1
Maison-Mère			
Capitaux propres (avant distribution)	149,4	170,3	242,9
Chiffre d'affaires	17,5	17,8	22,8
Résultat net	9,1	19,9	5,8
Masse distribuée au titre de l'exercice	8,0	11,1	16,1

La croissance organique de 16 % a contribué largement au fort développement de l'activité en 2007, qui a été de 28 %.

L'activité est maintenant répartie sur les trois métiers suivants :

- 50 % : Services (équipement des salons, congrès, colloques, offre complète),
- 26 % : Gestion d'espaces (27 espaces gérés dont 10 à l'international),
- 24 % : Organisation d'évènements (salons, congrès et grands évènements).

Cet exercice 2007, de croissance forte, s'est accompagné d'une progression significative du résultat opérationnel, + 39 %, à 56,2 millions d'euros, la marge opérationnelle ayant progressé de 0,7 %.

GL EVENTS reste acheteur d'espaces et d'évènements pour poursuivre sa croissance. L'objectif de chiffre d'affaires pour 2010 est de 900 millions d'euros.



RG SAFETY

Société anonyme au capital de 16 342 937 €, divisé en :

- 214 790 actions ordinaires, de 61 € nominal
- 53 127 actions de préférence, de 61 € nominal

Siège social : 74, rue du Docteur Lemoine - 51100 REIMS
420 625 394 R.C.S. Reims

Répartition du capital

• Groupe familial	71,63 %
• SALVEPAR	19,83 %
• Autres Investisseurs financiers	8,54 %

La croissance du chiffre d'affaires, + 4,4 %, doit être analysée eu égard aux ventes exceptionnelles en 2006 à hauteur de 5 millions d'euros, de masques dans le cadre de la grippe aviaire. Retraitée de ces 5 millions d'euros, la progression est de 8 %, soit conforme au marché.

Ce développement se fait à un taux de marge inchangé, 22,90 % en 2006 et 22,95 % en 2007. Le marché reste dynamique notamment du fait des renforcements des normes de sécurité.

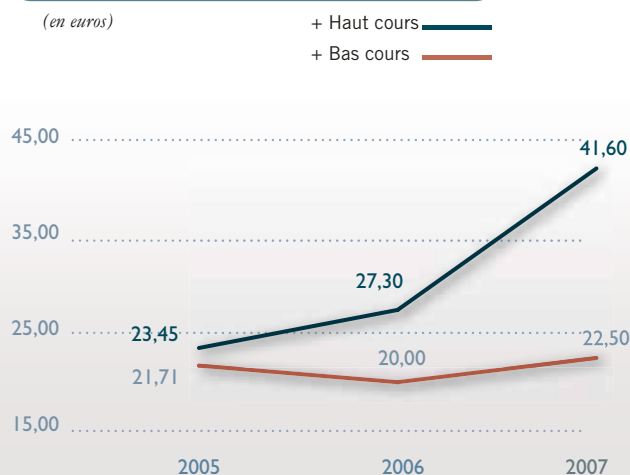
RG SAFETY entame un développement plus marqué à l'international, en Allemagne aux côtés d'un local, et en Espagne. Le marché allemand est le plus important en Europe, et le marché espagnol en développement. Cela permet en outre à RG SAFETY de suivre ses clients à l'international.

EXERCICES (en millions d'euros)

	2005	2006	2007
Consolidé			
Capitaux propres - Part du Groupe	21,1	17,6	22,5
Chiffre d'affaires	118,4	134,1	140,0
Résultat net - Part du Groupe	3,5	4,5	6,4
Maison-Mère			
Capitaux propres (avant distribution)	36,2	31,1	34,0
Chiffre d'affaires	37,9	42,0	37,9
Résultat net	1,6	3,1	3,8
Masse distribuée au titre de l'exercice	0,8	0,8	1,2



● Évolution du cours de bourse sur 3 ans



TOUAX

Société en commandite par actions au capital de 31 181 632 €, divisé en 3 897 704 actions de 8 € nominal.

Siège social : 5, rue Bellini - Tour Arago
92806 PUTEAUX LA DEFENSE CEDEX
305 729 352 R.C.S. Nanterre

Cotation : Compartiment C d'Euronext Paris
Code ISIN : FR0000033003

Contact Actionnaires : Raphaël WALEWSKI

Répartition du capital

• Groupe familial	33,4 %
• SALVEPAR	6,4 %
• Public	60,2 %

EXERCICES (en millions d'euros)

Consolidé

	2005	2006	2007
Capitaux propres - Part du Groupe	56,4	60,5	68,5
Chiffre d'affaires	222,0	253,1	278,1
Résultat net - Part du Groupe	4,1	7,2	11,7

Maison-Mère

	2005	2006	2007
Capitaux propres (avant distribution)	46,8	47,7	55,4
Chiffre d'affaires	29,5	39,0	2,4
Résultat net	1,2	1,0	10,5
Masse distribuée au titre de l'exercice	2,6	2,9	3,8

Spécialisé dans la location opérationnelle, TOUAX a vu son chiffre d'affaires consolidé progresser de 10 % porté par le ferroviaire et le modulaire.

TOUAX, par son positionnement, bénéficie de la progression structurelle des échanges mondiaux et des investissements. Le carnet de commandes reste à un niveau très favorable pour 2008. Le résultat 2007 est en progression de 60 %, à 11,7 millions d'euros.

Pour poursuivre les investissements nécessaires au développement du Groupe, la Société a deux possibilités, soit acheter les actifs, soit être opérateur en louant les actifs.

Afin de maintenir un équilibre entre les deux et se donner les moyens d'investir pour son propre compte, la Société a procédé début 2008 à une augmentation de capital de 23,3 millions d'euros.

Les trois augmentations de capital passées ont toutes contribué à une amélioration de la rentabilité de TOUAX et du bénéfice par action. Dans ce contexte porteur sur les métiers, nous avons participé à cette augmentation de capital et renforcé très légèrement notre position.

VI - VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENTS, DISPONIBILITÉS

Les valeurs mobilières de placement d'un montant de 22,491 millions d'euros à fin décembre 2006, ont été intégralement cédées afin de financer les investissements réalisés au cours de l'année et effectuer le versement du dividende, à l'exception de 35 664 euros, représentés par les obligations TSDISG (27 166 euros coupons courus inclus), les actions VM Matériaux (8 498 euros) et la trésorerie.

VII - PERSPECTIVES

Si la poursuite de l'évolution baissière des marchés financiers se confirme, cela pourra impacter la valeur d'utilité des participations cotées et conduire SALVEPAR à constituer de nouvelles provisions au titre du premier semestre 2008.

L'exercice 2008 sera largement impacté par le résultat de l'offre de SNCF Participations sur les titres GEODIS.

La Société entend poursuivre une politique de gestion active se concrétisant par de nouveaux investissements.

VIII - AFFECTATION DES RÉSULTATS

L'exercice dégage un bénéfice de

911 093,41 €

Aucune dotation n'est à effectuer à la « Réserve Légale », celle-ci atteignant 10 % du capital.

-

Le « Report à nouveau » ayant été soldé lors de l'affectation des résultats 2006,

-

le bénéfice distribuable s'élève à :

911 093,41 €

Sur ce montant, seraient prélevés au titre des dividendes à raison de **0,50 €** pour chacune des 1 565 426 actions composant le capital social

(782 713,00) €

Le solde, soit

128 380,41 €

serait affecté en totalité aux « Autres Réserves ».

Un dividende de **0,50 euros** par action serait mis en paiement à compter du **19 juin 2008**.

Si, lors de la mise en paiement du dividende, la Société possédait des actions SALVEPAR, ces actions seraient exclues de la distribution, conformément à la loi, et le dividende correspondant serait ajouté au report à nouveau.

En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que l'intégralité des dividendes perçus par les personnes physiques est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts et au prélèvement libératoire forfaitaire.

Nous vous rappelons, ci-après, le montant des dividendes nets mis en distribution, au titre des trois derniers exercices :

EXERCICES (en euros)	2004	2005	2006
Nombre d'actions bénéficiaires de la distribution	1 565 426	1 565 426	1 565 426
Distribution nette totale	15 654 260	31 308 520	9 392 556
Coupon net	4,00 ⁽¹⁾ + 6,00 ⁽²⁾	20,00 ⁽⁴⁾	6,00 ⁽⁴⁾
Avoir fiscal	2,00 ⁽³⁾ néant	néant	néant

⁽¹⁾ acompte versé en décembre 2004.

⁽²⁾ revenus éligibles à l'abattement de 50 %.

⁽³⁾ avoir fiscal basé sur acompte versé en décembre 2004.

⁽⁴⁾ revenus éligibles à l'abattement de 40 %.

IX - CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes vous rendra compte, d'une part de la convention nouvellement intervenue en 2007 et, d'autre part, de l'exécution des modalités des conventions antérieurement conclues.

S'agissant de la nouvelle convention conclue, elle a été préalablement soumise à l'autorisation du Conseil d'Administration du 13 novembre 2007. Elle concerne le transfert aux services de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE de la tenue de la comptabilité SALVEPAR dans le cadre d'un budget annuel de 22 724,00 euros TTC.

X - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les mandats d'Administrateurs de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, de Messieurs Gilles Vienot et Pierre Clément arrivent à expiration à la présente Assemblée.

Nous soumettons à vos suffrages le renouvellement du mandat de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE pour six exercices soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice 2013.

Il vous est proposé de renouveler le mandat de Monsieur Gilles Vienot pour deux exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice 2009, conformément à l'article 10 des Statuts de la Société.

Enfin, Monsieur Pierre Clément ne s'est pas représenté à vos suffrages.

RÉMUNÉRATIONS INDIVIDUELLES DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous indiquons ci-dessous les rémunérations et avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social de SALVEPAR.

Pour les mandataires sociaux de SALVEPAR exerçant des fonctions salariées au sein du Groupe SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, seuls les rémunérations et avantages dont le coût est supporté par SALVEPAR sont inclus.

À ce jour, aucune rémunération (hors jetons de présence) et aucun avantage des mandataires sociaux de SALVEPAR salariés du Groupe SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ne sont supportés par SALVEPAR.

L'Assemblée Générale Mixte du 13 juin 2007 a fixé le montant global maximal annuel des jetons à 50 000,00 euros pour l'exercice 2007 et chacun des exercices suivants, sauf décision contraire. Ce montant a été réparti à hauteur de 44 000,00 euros pour les membres du Conseil d'Administration et à hauteur de 6 000,00 euros pour les membres du Comité des Comptes.

Noms des mandataires	Jetons de présence
Gilles VIENOT	5 500,00 €
Yves-Claude ABESCAT	5 500,00 €
Pierre CLEMENT	5 500,00 €
Aline d'HAUSEN ^{(1) (2)}	7 500,00 €
Michel DOUZOU ⁽¹⁾	5 500,00 €
GST INVESTISSEMENTS ⁽²⁾	7 500,00 €
S.A. 2RBI ⁽²⁾	7 500,00 €
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	5 500,00 €

⁽¹⁾ Les Administrateurs du Groupe SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ne perçoivent personnellement aucun montant au titre des jetons de présence, ceux-ci étant versés à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE qui a ainsi reçu un total de 18 500,00 euros.

⁽²⁾ Administrateurs également membres du Comité des Comptes.

TRANSACTIONS DES MANDATAIRES
SOCIAUX SUR LE TITRE SALVEPAR
(En application de l'article 223-26 du règlement général de l'AMF)

Aucune opération sur les titres SALVEPAR n'a été réalisée par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2007.

XI - RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Pour l'exercice 2007, la rémunération des Commissaires aux Comptes s'est élevée à un montant global de 36 741 euros TTC.

XII - DÉLÉGATIONS DE POUVOIR À CONFÉRER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I. AFIN DE L'AUTORISER À ÉMETTRE DES VALEURS MOBILIÈRE DIVERSES : PRÉSENTATION DU CONSEIL À L'ASSEMBLÉE DE LA SEPTIÈME RÉOLUTION

Dans le cadre de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire, votre Conseil d'Administration a jugé opportun de vous demander de lui renouveler la délégation de compétence afin de procéder, en tant que de besoin, à l'émission de valeurs mobilières diverses pour en disposer pour une nouvelle période de **vingt-six mois** à compter de la présente Assemblée. Cette autorisation se substituera à celle conférée au Conseil lors de l'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2006.

Dès lors, nous soumettons à votre approbation la septième résolution donnant pouvoir à votre Conseil d'émettre toutes catégories de titres en capital et de choisir à tout moment, en fonction des besoins de la Société et des opportunités du marché, le produit le plus approprié.

Cette résolution vise le cas des augmentations de capital par émission de valeurs mobilières (avec maintien du droit préférentiel de souscription) dont la souscription serait réservée aux actionnaires. Elle fixe à **5 millions d'euros** le montant nominal maximum de l'augmentation susceptible de résulter de ces émissions. Un plafond spécial de **15 millions d'euros** est prévu pour les augmentations de capital par incorporation de réserves ; ce montant s'ajouterait, le cas échéant, au plafond précédent. Enfin, la résolution fixe à **30 millions d'euros** le montant nominal maximum des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la Société.

Bien entendu, les rapports prévus par les dispositions légales en vigueur ainsi que les modalités de détermination des prix fixées conformément à la réglementation (article L225-136 et R. 225-119) seront mis à votre disposition en cas d'émission sur la base des délégations de pouvoirs qui vous sont demandées.

2. PRINCIPE D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS : PRÉSENTATION DE LA HUITIÈME RÉOLUTION.

Parallèlement à la délégation de pouvoirs exposée précédemment et bien que celle-ci s'inscrive dans le cadre du dispositif dit de «délégation globale», la Loi sur l'Épargne Salariale implique de vous demander de vous prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société dans les conditions prévues à l'article L. 443-5 du Code de Travail.

À cet égard, nous vous précisons que la Société ne dispose pas de plan d'épargne d'entreprise ni d'autres plans spécifiques dans ce domaine.

Dès lors, votre Conseil d'Administration, pour sa part, n'est pas favorable à l'approbation de cette résolution.



ÉTAT DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de l'Assemblée	Objet	Montant	Durée	Échéance	Utilisation
I. EN COURS DE VALIDITÉ :					
A.G.E. 14/06/2006 (Onzième résolution)	Augmentation de capital social - par émission de valeurs mobilières avec droit préférentiel de souscription - par incorporation de réserves Émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital	5 M€ + 15 M€ + 30 M€	26 mois	14/08/2008	Néant
2. SOUMISES AU VOTE DE L'A.G.E. :					
A.G.E. 11/06/2008 (Septième résolution)	Augmentation de capital social - par émission de valeurs mobilières avec droit préférentiel de souscription - par incorporation de réserves Émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital	5 M€ + 15 M€ + 30 M€	26 mois	11/08/2010	
A.G.E. 11/06/2008 (Huitième résolution)	Décision de réserver aux salariés de l'Entreprise une augmentation du capital social en numéraire d'un montant maximum de 1 % de 12 523 408 €	0,125 M€	26 mois	11/08/2010	

XIII - INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

L'effectif de la Société est de trois personnes. Nous vous rappelons que les membres de la Direction Générale sont intégrés dans les effectifs de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.

Vous trouverez dans le tableau des Résultats Financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices, les mentions concernant les rémunérations et charges sociales des trois personnes à l'effectif de la Société.

Compte tenu de la nature de l'activité de la Société, il n'y a pas lieu de commenter les conséquences environnementales.

Si ces informations vous agréent, nous soumettons à vos suffrages les résolutions concernant cette Assemblée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L 225-37 du Code de Commerce, je vous rends compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

I - CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

I.1 - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice 2007, votre Conseil d'Administration a été composé de huit Administrateurs : trois Administrateurs Groupe SOCIÉTÉ GÉNÉRALE et cinq Administrateurs extérieurs.

Conformément aux termes de l'article 10 des Statuts, chaque Administrateur est nommé pour six ans et est rééligible. Si un Administrateur a dépassé l'âge de soixante quinze ans, la durée du mandat est réduite à deux années, renouvelable.

Chaque Administrateur doit être propriétaire d'au moins une action durant son/ses mandat(s).

I.2 - ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le fonctionnement du Conseil est régi par son Règlement Intérieur et la Charte de l'Administrateur, approuvés par le Conseil d'Administration du 11 octobre 2006 et modifiés successivement lors des séances des Conseils d'Administration du 11 avril 2007 et du 13 novembre 2007.

Ce Règlement Intérieur et cette Charte de l'Administrateur présentent les modalités d'organisation et de fonctionnement selon les principes du gouvernement d'entreprise présentés dans les rapports AFEP-MEDEF de 1995, 1999 et 2002.

I.3 - RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil est réuni à chaque fois qu'il est nécessaire de formaliser des décisions et, en tout état de cause, pour se conformer aux obligations légales : arrêté des comptes annuels, des comptes prévisionnels et, également, arrêté des comptes du premier semestre d'un exercice. Les Commissaires aux Comptes sont également convoqués à chacune des réunions qui examinent ou arrêtent des comptes annuels ou intermédiaires.

Les dates des réunions du Conseil font généralement l'objet d'une consultation téléphonique préalable à l'arrêté de la date puis, une fois celle-ci convenue à la majorité des membres, les convocations

sont adressées par courrier. Le dossier comporte les points inscrits à l'ordre du jour de la séance ainsi que le projet de procès-verbal de la réunion précédente même si celui-ci a fait l'objet d'un envoi séparé, et tous documents qui nécessitent une analyse particulière et une réflexion préalable.

Durant l'exercice 2007, le Conseil a été appelé à se réunir quatre fois, les 11 avril, 13 juin, 18 juillet et 13 novembre 2007. Le taux de présence constaté à ces réunions s'est élevé à 87,5 %.

I.4 - CONSULTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans le cadre des opérations d'investissements et de désinvestissements de l'année 2007, les membres du Conseil d'Administration ont été consultés et tenus informés par écrit à cinq reprises. Les opérations dont il s'agit sont développées dans le rapport de gestion.

I.5 - COMITÉ DES COMPTES

Le Règlement Intérieur approuvé par le Conseil d'Administration du 11 avril 2007 définit les missions, les attributions et les modalités du Comité des Comptes. Il est composé de 3 membres dont 2 extérieurs au Groupe SOCIÉTÉ GÉNÉRALE. Les membres du Comité sont Madame Aline Fragnet d'Hausen et Messieurs Georges Tramier et Robert Bianco. La présidence du Comité est assurée par Madame Aline Fragnet d'Hausen.

Ce Comité est chargé d'apporter son assistance au Conseil dans sa mission relative à l'examen et à l'arrêté des comptes annuels et semestriels, ainsi qu'à l'occasion de toute opération ou événement susceptible d'avoir un impact significatif sur la situation de la Société en terme d'engagement ou de risque. Les Commissaires aux Comptes assistent à ce Comité auquel ils présentent la conclusion de leurs travaux.

Au cours de l'exercice 2007, le Comité s'est tenu pour la 1^{re} fois le 17 juillet 2007 avec un taux de participation de 100 % afin d'examiner les comptes sociaux semestriels à fin juin 2007. Le Conseil a pris connaissance du compte rendu du Comité en son sein. Les principaux points abordés ont été principalement la présentation des comptes semestriels ainsi que la méthodologie de valorisation du portefeuille des participations.

I.6 - JETONS DE PRÉSENCE ET POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Par décision de l'Assemblée Générale du 13 juin 2007, le montant global alloué au Conseil d'Administration au titre des jetons de présence a été fixé à 50 000,00 euros au titre de l'exercice 2007. Le Conseil d'Administration, a décidé de répartir à parts égales par Administrateur et membres du Comité des Comptes le montant de ces jetons.

Le montant de 50 000,00 euros qui a été versé en décembre 2007 a été réparti à hauteur de 44 000,00 euros pour les réunions de Conseil d'Administration et à hauteur de 6 000,00 euros pour la réunion du Comité des Comptes.

Les Administrateurs du Groupe SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ne perçoivent pas personnellement de jetons de présence, ceux-ci sont versés intégralement à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.

Le Président-Directeur Général ne perçoit pas de rémunération, hors jetons de présence et ne bénéficie pas d'avantages postérieurs à son mandat social.

II - PROCÉDURE DE CONTRÔLE INTERNE

RISQUES MÉTIER ET DÉONTOLOGIQUE

L'appartenance de SALVEPAR au Groupe SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (Groupe SG) lui permet de s'appuyer sur des équipes spécialisées et expérimentées, en particulier pour l'évaluation et la maîtrise des risques.

Tout dossier d'investissement sélectionné peut faire l'objet d'une étude menée par un Ingénieur Conseil Groupe SG avant d'être présenté au Conseil d'Administration pour prise de décision.

Chaque participation en portefeuille est examinée à deux reprises dans l'année, sur la base des situations comptables aux 30 juin et 31 décembre, comme sur l'évaluation du cours de bourse, si la Société est cotée. Des contacts réguliers sont établis avec la Direction Générale de la Société voire au sein du Conseil d'Administration ou du Conseil de Surveillance.

Les propositions d'actualisation de la valorisation du portefeuille sont transmises par la Direction Générale de SALVEPAR au Superviseur Groupe SG, aux fiscalistes si besoin est, et aux Commissaires aux Comptes, avant d'être présentées au Comité des Comptes, au Président et au Conseil d'Administration.

LES PROCÉDURES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DE SALVEPAR

Les opérations font l'objet de contrôles partiels ou plus approfondis, de réunions d'échanges, de discussions de la part des intervenants de premier niveau jusqu'aux Commissaires aux Comptes, spécialistes juridiques, fiscaux si nécessaire qui, le cas échéant, présentent leurs remarques à la Direction Générale qui en tire les mesures appropriées, avant d'être présentées au Président-Directeur Général, au Comité des Comptes, puis au Conseil d'Administration selon les sujets à traiter.

PRODUCTION DES INFORMATIONS COMPTABLES ET FINANCIÈRES

Les domaines juridique, fiscal, communication financière, social, font l'objet de validation auprès des services spécialisés du Groupe SG.

Pour ce qui concerne la comptabilité, SALVEPAR a eu recours à un expert comptable extérieur jusqu'à mi-novembre 2007, puis à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE qui met à disposition dans les locaux de SALVEPAR un agent des Services Comptables. Ce dernier travaille en collaboration avec l'équipe de SALVEPAR, trois personnes inscrites à l'entité, et la Direction Générale, cadre détaché SOCIÉTÉ GÉNÉRALE. La présentation des comptes de SALVEPAR est celle des sociétés commerciales, elle est retraitée pour la consolidation avec les comptes de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE - activité bancaire.

LA PORTÉE DU CONTRÔLE

D'un point de vue pratique, les procédures de contrôle interne mises en place visent à assurer la qualité de l'information comptable et financière, et notamment à :

- veiller à la validité et à l'exhaustivité des transactions retranscrites dans les comptes du Groupe ;
- valider les modalités de valorisation de certaines opérations ;
- s'assurer que les opérations sont correctement rattachées à l'exercice les concernant et enregistrées dans les comptes, y compris de hors bilan, conformément aux textes comptables en vigueur, et que les agrégats comptables retenus pour la présentation des comptes sont conformes aux règlements en vigueur.

Le contrôle interne s'effectue à chaque étape du déroulement des opérations sous la responsabilité individuelle de chacun. Cela nécessite une diffusion de l'information pour sensibiliser chaque intervenant à une vérification systématique des données. Le contrôle interne fait également appel à un Comité des Comptes, mis en place en 2007.

Les comptes ainsi produits sont soumis à la validation de l'encadrement SALVEPAR, soit un contrôle de deuxième niveau.

Ces comptes sont par ailleurs transmis à la Direction Financière du Groupe pour vérification sur une base mensuelle pour être intégrés ensuite dans la consolidation des comptes du Groupe SG.

Dans le cadre des procédures Groupe, SALVEPAR peut être soumise au contrôle de troisième niveau de l'Inspection Générale de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.

III - LIMITATION DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Dans sa séance du 13 juin 2007, le Conseil d'Administration a nommé le Président du Conseil et a décidé de lui adjoindre la Direction Générale de la Société. Il lui a conféré les pouvoirs dévolus à ses fonctions. Le Président est également autorisé à donner des cautions, avals et garanties au nom de la Société jusqu'à un plafond de 1 525 000 euros. Cette autorisation a été renouvelée dans le Conseil d'Administration du 2 avril 2008 pour une durée de douze mois correspondant à la durée légale.

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES

AU 31 DÉCEMBRE 2007

TITRES DE PARTICIPATIONS FRANÇAISES

	Participations	Valeur nette comptable (en euros)
ACTIONS		
3 069 617	ACTIELEC Technologies	8 809 801
15 200	AFICA	8 689 594
88 000	CONFLANDEY	0
445 145	GEODIS	24 474 794
497 360	IPSOS	12 396 090
63 000	LACROIX	4 158 001
432 911	LATECOERE	9 202 243
1 062	LIPPI	3 398 400
46 051	POLYGONE	11 420 648
53 127	RG SAFETY	8 998 448
246 928	TOUAX	5 118 818
OBLIGATIONS		
-	LOHR	4 491 680
-	DIVERS	12 435
FCPR		
-	SAGARD RAIL INVEST	12 000 000
-	FACEAX	11 532 912

TITRES DE PLACEMENT FRANÇAIS

	Placements	Valeur nette comptable (en euros)
OBLIGATIONS		
38 112	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE TSDI	26 488
ACTIONS		
970	VM MATERIAUX	8 498

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en euros)	2003	2004	2005	2006	2007
I - SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	12 523 408	12 523 408	12 523 408	12 523 408	12 523 408
b) Nombre d'actions	1 565 426	1 565 426	1 565 426	1 565 426	1 565 426
II - RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	2 399 621	2 056 542	2 909 834	3 202 767	3 578 790
b) Bénéfice avant impôts, amortissements et dépréciations	3 211 242	19 947 926	22 831 759	19 754 226	3 217 146
c) Impôt sur les bénéfices	-	5 877 822	4 461 316	1 984 330	464 951
d) Bénéfice après impôts, amortissements et dépréciations					
- Résultat de gestion	1 317 831	1 171 345	2 870 772	3 028 739	2 376 681
- Résultat des opérations sur valeurs immobilisées	2 413 477	28 215 915	16 986 404	10 288 380	(1 465 588)
- Total	3 731 308	29 387 260	19 857 176	13 317 119	911 093
e) Montant des bénéfices distribués	1 956 782	15 654 260	31 308 520	9 392 556	782 713
f) Nombre d'actions ayant droit au dividende	1 565 426	1 565 426	1 565 426	1 565 426	1 565 426
III - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et dépréciations	2,27	8,99	11,74	11,35	1,76
b) Bénéfice après impôts, amortissements et dépréciations					
- Résultat de gestion	0,84	0,75	1,83	1,93	1,52
- Résultat des opérations sur valeurs immobilisées	1,54	18,02	10,85	6,57	(0,94)
- Total	2,38	18,77	12,68	8,51	0,58
c) Dividende net versé à chaque action	1,25	⁽¹⁾ 10,00	20,00	6,00	0,50
IV - PERSONNEL					
a) Nombre de salariés	5	5	3	3	3
b) Montant de la masse salariale	169 026	156 364	172 279	275 791	143 791
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	69 543	59 508	60 913	88 890	64 783

⁽¹⁾ dont acompte de 4 € versé le 1^{er} décembre 2004



COMPTES SOCIAUX - BILANS COMPARÉS

AUX 31 DÉCEMBRE 2007 ET 31 DÉCEMBRE 2006

ACTIF (en euros)	Brut	2007 Amortissements et dépréciations	Net	2006
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations Incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	55 092,92	46 489,58	8 603,34	14 344,14
Immobilisations Corporelles				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Autres Immobilisations corporelles	43 612,83	32 751,28	10 861,55	16 657,66
Immobilisations Financières				
Participations	115 346 145,65	18 679 308,64	96 666 837,01	89 218 345,34
Autres titres immobilisés	28 037 027,45	-	28 037 027,45	21 005 652,18
Autres ⁽¹⁾	80 482,43	-	80 482,43	158 156,08
Total	143 562 361,28	18 758 549,50	124 803 811,78	110 413 155,40
ACTIF CIRCULANT				
Créances ⁽²⁾				
Créances clients & comptes rattachés	-	-	-	-
Autres créances	108 853,64	-	108 853,64	86 442,45
Valeurs Mobilières de Placement				
Titres	47 288,19	11 624,48	35 663,71	22 489 276,18
DISPONIBILITÉS	25,10	-	25,10	2 103,21
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges constatées d'avance	1 803,53	-	1 803,53	2 320,88
Total	157 970,46	11 624,48	146 345,98	22 580 142,72
TOTAL DE L'ACTIF	143 720 331,74	18 770 173,98	124 950 157,76	132 993 298,12
⁽¹⁾ dont à moins d'un an	80 482,43			158 156,08
⁽²⁾ dont à plus d'un an	17,64			17,64

BILANS AVANT ET APRÈS AFFECTATION

AUX 31 DÉCEMBRE 2007 ET 31 DÉCEMBRE 2006

PASSIF (en euros)	2007		2006	
	Avant affectation	Après affectation	Avant affectation	Après affectation
CAPITAUX PROPRES				
- Capital social	12 523 408,00	12 523 408,00	12 523 408,00	12 523 408,00
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	15 851 906,50	15 851 906,50	15 851 906,50	15 851 906,50
RÉSERVES				
- Réserve légale	1 252 341,00	1 252 341,00	1 252 341,00	1 252 341,00
- Réserves réglementées	-	-	-	-
- Autres réserves	91 079 962,75	91 208 343,16	87 155 398,85	91 079 962,75
REPORT À NOUVEAU	-	-	-	-
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	911 093,41		13 317 119,90	-
Total	121 618 711,66	120 835 998,66	130 100 174,25	120 707 618,25
PROVISIONS				
- Provisions pour risques	151 182,41	151 182,41	151 182,41	151 182,41
Total	151 182,41	151 182,41	151 182,41	151 182,41
DETTES				
- Emprunts et dettes financières divers	2 752 204,53	2 752 204,53	-	-
- Dettes fournisseurs & comptes rattachés	278 808,50	278 808,50	161 408,79	161 408,79
- Dettes fiscales et sociales	149 250,66	149 250,66	2 580 532,67	2 580 532,67
- Dividendes à payer	-	782 713,00	-	9 392 556,00
Total	3 180 263,69	3 962 976,69	2 741 941,46	12 134 497,46
TOTAL DU PASSIF	124 950 157,76	124 950 157,76	132 993 298,12	132 993 298,12



COMPTES DE RÉSULTATS COMPARÉS

AUX 31 DÉCEMBRE 2007 ET 31 DÉCEMBRE 2006

(en euros)	2007	2006
OPÉRATIONS DE GESTION		
Produits courants		
- Produits des participations	2 767 934,92	2 627 469,15
- Produits des autres valeurs immobilisées	464 049,85	541 597,20
- Produits des valeurs mobilières de placement	4 655,94	7 713,05
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	313 211,10	1 421 040,18
- Produits des prêts et autres créances	-	-
- Autres produits courants	28 938,00	25 987,50
- Produits exceptionnels de gestion	-	-
Total	3 578 789,81	4 623 807,08
Charges courantes		
- Charges externes	908 537,93	816 185,73
- Impôts et taxes	34 525,08	63 402,21
- Salaires et charges sociales	208 574,55	364 681,90
- Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	5 610,50
- Intérêts et charges assimilés	23 342,89	-
- Autres charges courantes	50 000,00	25 500,00
- Charges exceptionnelles de gestion	-	-
Total	1 224 980,45	1 275 380,34
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS COURANTES	2 353 809,36	3 348 426,74
Reprises sur amortissements et dépréciations	0,00	5 565,00
Dotations aux amortissements et dépréciations	(17 101,26)	(7 625,25)
RÉSULTAT BRUT DE GESTION	2 336 708,10	3 346 366,49
Impôt sur résultat de gestion	39 973,00	(317 627,00)
RÉSULTAT NET DE GESTION	2 376 681,10	3 028 739,49
OPÉRATIONS SUR VALEURS IMMOBILISÉES		
Immobilisations corporelles		
- Produits de cessions	5 513,00	95,00
- Valeur comptable des éléments cédés	0,00	(95,00)
Immobilisations financières		
- Produits de cessions	5 376 837,00	24 743 348,50
- Valeur comptable des éléments cédés	(4 519 012,81)	(8 337 548,89)
Produits exceptionnels	-	-
Charges exceptionnelles	(0,88)	-
Reprises sur dépréciations	-	-
Dotations aux dépréciations	(1 824 000,00)	(5 352 713,65)
Total	(960 663,69)	11 053 085,96
Impôt sur résultat des opérations sur valeurs immobilisées	(504 924,00)	(764 705,55)
RÉSULTAT NET DES OPÉRATIONS SUR VALEURS IMMOBILISÉES	(1 465 587,69)	10 288 380,41
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	911 093,41	13 317 119,90

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2007

I. PRINCIPES ET RÈGLES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice, arrêtés au 31 décembre 2007, sont établis conformément aux principes comptables résultant de la réglementation en vigueur.

1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Cette rubrique comporte uniquement des logiciels amortis sur une durée de 3 ans.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Ce poste est composé du matériel informatique amorti sur 3 ans.

3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont évaluées à leur valeur d'utilité. Celle-ci est déterminée après revue des performances économiques et financières de chaque Société, en prenant notamment en considération, outre d'éventuelles valeurs de transactions :

- pour les sociétés non cotées, les méthodes d'évaluations habituelles, à savoir la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie (DCF) et les multiples constatés sur des sociétés comparables par leur activité et par leur taille. Cette analyse multicritères prend en compte notamment la connaissance intrinsèque par SALVEPAR de ses participations, l'approche d'investissement à moyen terme de SALVEPAR, et intègre une analyse critique du plan d'affaires des sociétés.
- pour les sociétés cotées, les cours ou leur évolution, après correction des variations erratiques, lorsqu'il s'agit de valeurs peu liquides.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité ainsi déterminée est inférieure à la valeur comptable des titres chez SALVEPAR.

4. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Elles sont enregistrées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'une dépréciation si celui-ci est supérieur au cours moyen du mois de clôture.

La présentation du compte de résultat est conforme à celle préconisée par le Groupe de Travail «Sociétés de Portefeuille» du Conseil National de la Comptabilité en 1987. Elle permet une meilleure approche économique de l'activité de la Société.

II. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT

I. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

a) Au cours de l'exercice 2007, des acquisitions de titres de participation ont été engagées pour un montant de 9 290 milliers d'euros et des cessions de titres de participation pour un montant de 18 milliers d'euros.

Le détail de ces opérations est donné ci-après.

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Plus ou moins-values
SITUATION AU 1^{ER} JANVIER 2007		
	106 074	-
ACQUISITIONS		
77 416 GEODIS	9 289	-
1 AFICA	1	-
CESSIONS		
300 000 B.S.A. ACTIELEC Technologies	(18)	(15)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2007	115 346	(15)

Le tableau des filiales et participations est présenté en fin d'annexe.

b) Tableau de variation des dépréciations (en milliers d'euros)

	Dotation aux dépréciations	Reprise sur dépréciations
LATECOERE	1 824	-
	1 824	-

c) Autres titres immobilisés : ce poste a enregistré au cours de l'exercice 2007, l'acquisition de parts du F.C.P.R. FACEAX pour un montant de 11 533 milliers d'euros et une action de la Société G.L. EVENTS pour un montant non significatif. En outre, 537 obligations LOHR ont été remboursées avec une prime de remboursement de 860 milliers d'euros (prix de revient 4 500 milliers d'euros), et 10 actions SNCF Participations vendues.

d) Le poste «Autres» comprend les produits liés aux «Autres titres immobilisés» à recevoir pour un montant de 80 milliers d'euros.

2. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Au 31 décembre 2007, toutes les actions de SICAV détenues antérieurement étaient vendues. Il ne subsiste en portefeuille que les obligations et actions déjà en portefeuille au 31 décembre 2006.

(en milliers d'euros)	Prix de revient	Valeur de marché
OBLIGATIONS	38	26
ACTIONS	8	74
	46	100

La Société ne détient pas d'actions propres.

3. CAPITAUX PROPRES

Détail des opérations passées sur l'exercice 2007.

(en euros)	Situation au 01.01.2007	A.G.M. du 13.06.2007	Résultat de l'exercice	Situation au 31.12.2007
CAPITAL SOCIAL	12 523 408,00	-	-	12 523 408,00
PRIMES DE FUSION ET D'APPORT	15 851 906,50	-	-	15 851 906,50
RÉSERVES				
Réserve légale	1 252 341,00	-	-	1 252 341,00
Autres réserves	87 155 398,85	3 924 563,90	-	91 079 962,75
REPORT À NOUVEAU	0,00	-	-	0,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	13 317 119,90	(13 317 119,90)	911 093,41	911 093,41
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	130 100 174,25	(1) (9 392 556,00)	911 093,41	121 618 711,66

⁽¹⁾ Dividende mis en distribution.

Le capital social, entièrement libéré, se compose de 1 565 426 actions de 8 euros.

4. IMPÔT DIFFÉRÉ

Les impôts différés sont calculés et sont comptabilisés lorsqu'ils représentent un montant significatif. La méthode utilisée est celle du report variable.

Sont notamment comptabilisés, en provisions pour risques et charges, les impôts latents afférents aux plus-values dégagées lors de l'échange des titres de participation bénéficiant d'un report d'imposition.

Ce poste n'a pas subi de variation au titre de l'exercice 2007.

5. CHARGES COURANTES

L'effectif moyen de la Société au cours de l'exercice est de 3 personnes.

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration se sont élevés à 50 milliers d'euros.

La rémunération du Directeur Général Adjoint, facturée par la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, figure en « Charges externes » et est mentionnée dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

6. IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

(en milliers d'euros)	2007	2006
CHARGE FISCALE COURANTE	(465)	(1 984)
dont charge sur résultat courant	40	(318)
CHARGE D'IMPÔT DIFFÉRÉ	-	902
	(465)	(1 082)

III. AUTRES INFORMATIONS

1. LES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Aucune provision pour indemnités de retraite n'est constituée, le montant de ces engagements pour la Société s'élève à 7 milliers d'euros.

2. SALVEPAR EST CONSOLIDÉE par intégration globale dans les comptes de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.

3. ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES

(en milliers d'euros)	Échéance	
	à moins d'un an	de un à cinq ans
CRÉANCES		
Autres créances immobilisées	80	-
Créances de l'actif circulant	109	-
DETTES		
Dettes fournisseurs	279	-
Emprunts et dettes financières	2 752	-
Dettes fiscales et sociales	149	-

4. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	2007	2006
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ		
Résultat net	911	13 317
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et dépréciations	1 835	4 458
- Plus-values de cession, nette d'impôt	(757)	(14 336)
- Variation du besoin en fonds de roulement liés à l'activité	(2 337)	(3 729)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	(348)	(290)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS		
- Acquisitions d'immobilisations	(20 825)	(24 487)
- Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	5 357	22 673
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS	(15 468)	(1 814)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENTS		
- Dividendes versés aux actionnaires au titre de 2005	-	(31 309)
- Dividendes versés aux actionnaires au titre de 2006	(9 392)	-
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENTS	(9 392)	(31 309)
VARIATION DE TRÉSORERIE	(25 208)	(33 413)
Trésorerie d'ouverture	22 492	55 904
Trésorerie de clôture	(2 716)	22 491
	(25 208)	(33 413)

T ABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves (y compris résultat de l'exercice)	Quote-Part du capital détenu	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice ou Perte net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Société astreinte à la publication										
PARTICIPATIONS (10 à 50 % du capital détenu par la Société)										
ACTIELEC Technologies 25, chemin de Pouvoirville 31400 TOULOUSE	14 895	28 589	15,46	18 646	8 810	-	-	4 005	(463)	-
AFICA 19, route de Bazancourt 51100 ISLES SUR SUIPPE	1 216	10 086	20,00	8 690	8 690	-	-	61 668	2 925	502
LIPPI MANAGEMENT La Fouillouse 16640 MOUTHIER	1 897	3 471	27,99	3 398	3 398	-	-	3 257	660	106
RG SAFETY 74, rue du Docteur Lemoine 51100 REIMS	16 342	ND	19,83	8 998	8 998	-	-	37 900	3 800	274
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations										
I. FILIALES NON REPRISES AU § A										
a) Filiales françaises (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2. PARTICIPATIONS NON REPRISES AU § A										
a) Dans des sociétés françaises (ensemble)	-	-	-	75 614	66 770	-	-	-	-	1 888

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Salvepar, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre habituel de l'arrêté des comptes, votre société procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes « annexes » aux comptes annuels.

Nous avons procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Par ailleurs, en application de la loi, nous vous signalons que, contrairement aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 2 du Code de Commerce, ces informations n'incluent pas les rémunérations et avantages versés par la société contrôlant votre société ni les engagements consentis par cette société.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

EXPERTISE ET AUDIT S.A.
Pascal Fleury

ERNST & YOUNG et Autres
Isabelle Santenac

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L. 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conseil d'Administration du 13 novembre 2007 :

Votre Conseil d'Administration a autorisé la conclusion d'un contrat de prestations de services avec la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (administrateur et actionnaire de votre Société), par lequel celle-ci s'engage à exécuter différentes tâches et missions relatives à la comptabilité de SALVEPAR ainsi qu'au suivi de ses obligations fiscales, à compter du 15 novembre 2007.

La rémunération de la société prestataire est facturée au temps passé, sur la base d'un tarif horaire révisable chaque année. Au titre de l'exercice sous revue, la charge s'élève à 4 523 €.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- Avec la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE :
 - Personnel détaché : 312 249 €
 - Prestations de services relatives au fonctionnement de l'immeuble : 47 617 €.
- Avec la société GENEGIS I :
 - Sous-location des bureaux situés dans l'immeuble Le Cap : régularisation des loyers et charges au titre de l'année 2006 se traduisant par un produit de 1 008 €.
Cette convention a été résiliée le 10 juillet 2006, suite au transfert du siège social.
 - Sous-location des bureaux et parking situés dans l'immeuble Tour Pacific : 199 647 €.
 - Convention relative aux travaux d'agencement des locaux et de mise à disposition du mobilier : 16 653 €.
- Complément de retraite versé à Monsieur J. Piguet : 18 542 €.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes
Membres des Compagnies de Paris et Versailles

EXPERTISE ET AUDIT S.A.
Pascal Fleury

ERNST & YOUNG et Autres
Isabelle Santenac

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société SALVEPAR et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

EXPERTISE ET AUDIT S.A.
Pascal Fleury

ERNST & YOUNG et Autres
Isabelle Santenac

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES SANS SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 11 JUIN 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par le Code de Commerce et notamment l'article L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider une émission de diverses valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider une (ou plusieurs) émissions. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Le montant nominal maximal des actions ordinaires qui pourraient être émises, immédiatement ou à terme, ne pourra excéder un montant de 5 000 000 €. Dans le cas où des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès à des actions ordinaires seraient émises, le montant nominal maximal de ces valeurs mobilières s'élèverait à 30 000 000 €.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de Commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de(s) l'émission(s) qui serait (seraient) décidée(s), nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l' (les) émission(s) sera (seraient) réalisée (s).

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de Commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'Administration.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

EXPERTISE ET AUDIT S.A.
Pascal Fleury

ERNST & YOUNG et Autres
Isabelle Santenac

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 11 JUIN 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider une augmentation de capital par l'émission de titres de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant maximal de 125 234 euros réservée aux salariés de SALVEPAR, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 443-5 du Code du Travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois la compétence pour décider une augmentation de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de Commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport de votre Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital serait réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de Commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'Administration.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes
Membres des Compagnies de Paris et Versailles

EXPERTISE ET AUDIT S.A.
Pascal Fleury

ERNST & YOUNG et Autres
Isabelle Santenac

TEXTE DES RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 11 JUIN 2008

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

[Approbation des comptes sociaux]

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux

Comptes, approuve les comptes sociaux au 31 décembre 2007 tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée Générale arrête le résultat de l'exercice 2007 faisant ressortir un bénéfice de **911 093,41 euros**.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

[Affectation des résultats - Fixation du dividende]

L'Assemblée Générale, conformément à la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2007 de la façon suivante :

L'exercice dégage un bénéfice de

911 093,41 €

Aucune dotation n'est à effectuer à la « Réserve Légale », celle-ci atteignant 10 % du capital.

-

Le report à nouveau ayant été soldé lors de l'affectation des résultats 2006,

-

le bénéfice distribuable s'élève à :

911 093,41 €

Sur ce montant, sont prélevés au titre des dividendes à raison de 0,50 € pour chacune des 1 565 426 actions composant le capital social

(782 713,00) €

Le solde, soit

128 380,41 €

est affecté en totalité aux « Autres Réserves ».

Si lors de la mise en paiement du dividende, la Société possédait des actions SALVEPAR, ces actions seraient exclues de la distribution, conformément à la loi. Le dividende correspondant serait ajouté au report à nouveau.

En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que l'intégralité des dividendes perçus par les personnes physiques est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts et au prélèvement libératoire forfaitaire.

Le dividende de **0,50 euros** par action sera mis en paiement à compter du **19 juin 2008**.

Il est rappelé, ci-après, le montant des dividendes nets mis en distribution, au titre des trois derniers exercices :

	2004	2005	2006
Nombre d'actions bénéficiaires de la distribution	1 565 426	1 565 426	1 565 426
Distribution nette totale	15 654 260	31 308 520	9 392 556
Coupon net	4,00 ⁽¹⁾ + 6,00 ⁽²⁾	20,00 ⁽⁴⁾	6,00 ⁽⁴⁾
Avoir fiscal	2,00 ⁽³⁾ néant	néant	néant

⁽¹⁾ acompte versé en décembre 2004.

⁽²⁾ revenus éligibles à l'abattement de 50 %.

⁽³⁾ avoir fiscal basé sur acompte versé en décembre 2004.

⁽⁴⁾ revenus éligibles à l'abattement de 40 %.

TROISIÈME RÉSOLUTION

[Approbation des conventions réglementées]

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce, approuve la nouvelle convention intervenue durant l'exercice 2007. Par ailleurs, elle prend acte des conditions d'exécution des conventions antérieurement approuvées.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

[Renouvellement du mandat de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, Administrateur]

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE arrive à expiration ce jour, décide de le lui renouveler pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2014 sur les comptes de l'exercice 2013.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

[Renouvellement du mandat de Monsieur Gilles Vienot, Administrateur]

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Monsieur Gilles Vienot arrive à expiration ce jour, décide de le lui renouveler pour une période de deux années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2010 sur les comptes de l'exercice 2009, en application des dispositions de l'article 10 des Statuts de la Société.

SIXIÈME RÉSOLUTION

[Non-Renouvellement du mandat de Monsieur Pierre Clément, Administrateur]

L'Assemblée Générale, constatant l'arrivée à échéance du mandat de Monsieur Pierre Clément, prend acte que Monsieur Pierre Clément ne sollicite pas le renouvellement de ce mandat.

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

SEPTIÈME RÉSOLUTION

[Délégation de compétence au Conseil d'Administration, pour 26 mois, à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, pour un montant nominal maximal de 5 millions d'euros (actions ordinaires) et de 30 millions d'euros (valeurs mobilières représentatives de créances) et/ou par incorporation, pour un montant nominal maximal de 15 millions d'euros]

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions légales, notamment aux articles L. 225-129-2, L. 225-130, L. 225-132, L. 225-134, et L. 228-92 du Code de Commerce :

1. Délègue au Conseil d'Administration la compétence de procéder, tant en France qu'à l'étranger; à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois :

a) par l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société ;

b) et/ou par incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital avec attribution d'actions gratuites ou élévation de la valeur nominale des actions existantes.

Les actions ordinaires seront libellées en euros ; les valeurs mobilières autres que les actions ordinaires seront libellées en euros, ou en monnaies étrangères, ou en unité monétaire quelconque établie par référence à un ensemble de plusieurs monnaies.

2. Arrête comme suit les limites des opérations ainsi autorisées :

a) le montant nominal maximal des actions ordinaires visées au 1.a) qui pourront ainsi être émises, immédiatement ou à terme, est fixé à **5 millions d'euros** ;

b) le montant nominal maximal de l'augmentation de capital par incorporation visée au 1.b) est fixé à **15 millions d'euros** et s'ajoute au montant fixé à l'alinéa précédent ;

c) ces montants seront, s'il y a lieu, augmentés du montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;

d) le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès à des actions ordinaires est fixé à **30 millions d'euros**.

3. En cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :

a) dans le cadre des émissions visées au 1.a) ci-dessus :

- décide que les actionnaires auront proportionnellement au montant de leurs actions un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises ;

- décide, conformément à l'article L. 225-134 du Code de Commerce, que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières, le Conseil d'Administration pourra, à son choix, répartir librement tout ou partie des titres non souscrits, les offrir au public ou limiter l'émission au montant des souscriptions reçues à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée ;



b) dans le cadre des incorporations au capital visées au 1.b) ci-dessus : décide, le cas échéant et conformément à l'article L. 225-130 du Code de Commerce, que les droits formant rompus ne seront ni négociables ni cessibles et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits dans le délai fixé par la réglementation en vigueur.

4. Fixe à **vingt-six mois** à compter de ce jour la durée de la présente délégation qui annule pour la période non écoulée et remplace la délégation accordée par l'Assemblée Générale du 14 juin 2006 dans sa onzième résolution ayant le même objet.

5. Prend acte que le Conseil d'Administration a tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence ou subdéléguer dans les conditions fixées par la loi.

HUITIÈME RÉSOLUTION

[Principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés]

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, connaissance prise des termes du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécifique des Commissaires aux Comptes, décide en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce, de réserver aux salariés de la Société, une augmentation du capital social en numéraire aux conditions prévues à l'article L. 443-5 du Code du Travail.

En cas d'adoption de la présente résolution, l'Assemblée Générale décide :

- que le Président du Conseil d'Administration disposera d'un délai maximum de **vingt-six mois** pour mettre en place un plan d'épargne entreprise dans les conditions prévues à l'article L. 443-1 du Code de Travail ;
- d'autoriser le Conseil d'Administration, à procéder, dans un délai maximum de **vingt-six mois** à compter de ce jour, à une augmentation de capital d'un montant maximum de 1 % du capital qui sera réservée aux salariés adhérant audit plan d'épargne entreprise et réalisée conformément aux dispositions de l'article L. 443-5 du Code de Travail. En conséquence, cette autorisation entraînera la renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DES ASSEMBLÉES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

NEUVIÈME RÉSOLUTION

[Pouvoirs pour formalités]

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour accomplir toutes formalités légales.

FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

AU 31 DECEMBRE 2007

• Gilles Vienot

Première nomination : 1960 - Expiration du mandat : 2008 ⁽¹⁾

86 ans

Entré en 1960 dans le Groupe SALVEPAR, Président de 1967 à 1993, année de son départ en retraite.

Mandats :

Président d'Honneur, Administrateur
- SALVEPAR S.A.

Nombre d'actions SALVEPAR détenues : 503

• Yves-Claude Abescat

Première nomination : 1996 - Expiration du mandat : 2012

64 ans

Entré à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE en 1970. Fonctions exercées à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE jusqu'au 30 septembre 2006 : Directeur de la Banque d'Investissement des Entreprises - BI.EN. Membre du Comité de Direction Groupe.

Mandats :

Président - Directeur Général
- SALVEPAR S.A.

Administrateur

- AXUS S.A. (Société de droit belge) depuis le 22 juin 2007
- FRANÇOIS CHARLES OBERTHUR FIDUCIAIRE S.A.
- Groupe GASCOGNE S.A.
- IPSOS S.A.
- SG MAROCAINE DE BANQUES jusqu'au 24 octobre 2007

Représentant permanent de SALVEPAR, Administrateur; auprès de :
- GL Events

Représentant permanent de SG CAPITAL DÉVELOPPEMENT, Administrateur; auprès de :

- LT PARTICIPATIONS S.A. (Groupe IPSOS)
- OBERTHUR CARD SYSTEMS jusqu'au 27 décembre 2007
- OBERTHUR TECHNOLOGIES depuis le 27 décembre 2007.

Nombre d'actions SALVEPAR détenues : 1

• Pierre Clément

Première nomination : 1967 - Expiration du mandat : 2008 ⁽²⁾

76 ans

Entré en 1960 dans le Groupe LOCAMION, Président de 1986 à 1996, date de son départ en retraite.

Mandats :

Administrateur de SALVEPAR S.A.

Nombre d'actions SALVEPAR détenues : 4 543

• Aline Fragnet d'Hausen

Première nomination : 2003 - Expiration du mandat : 2009

50 ans

Entrée à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE en 1979. Fonctions exercées à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE :

Responsable du Groupe Transport - Infrastructures - Logistique à la Banque de Financement et d'Investissement (SGCIB).

Mandats :

Administrateur
- SALVEPAR S.A.

Nombre d'actions SALVEPAR détenues : 1

• Michel Douzou

Première nomination : 2002 - Expiration du mandat : 2011

61 ans

Entré à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE en 1963. Fonctions exercées à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE : Directeur Délégué de la Banque de Détail en France.

Mandats :

Président-Directeur Général
- SOGEFIMUR S.A.

Administrateur

- AFICA
- FAVI
- FONDATION D'ENTREPRISE VAL D'AURELLE
- GENEBANQUE S.A.
- SALVEPAR S.A.
- SOGEFIMUR S.A.
- SOGEPROM S.A.

Représentant permanent de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, Administrateur; auprès de :

- CGA
- SOGEBAIL S.A.

Représentant permanent de SOGEPARTS, Administrateur; auprès de :
- SG FINANCIAL SERVICES HOLDING.

Nombre d'actions SALVEPAR détenues : 1

• SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Première nomination : 1987 - Expiration du mandat : 2008 ⁽³⁾

Groupe bancaire privé

⁽¹⁾ renouvellement est proposé à l'Assemblée Générale du 11 juin 2008 pour deux ans (cf. article 10 des Statuts),

⁽²⁾ mandat non proposé au renouvellement à l'Assemblée Générale du 11 juin 2008,

⁽³⁾ renouvellement proposé à l'Assemblée Générale du 11 juin 2008.

Nombre d'actions SALVEPAR détenues :
 - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE : 2
 - GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE :
 SG CAPITAL DÉVELOPPEMENT : 641 898
 SOGEPARTICIPATIONS : 162 975
 représentée par Arnaud Jacquemin.

• **Arnaud Jacquemin**

40 ans
 Entré à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE en 1993. Fonctions actuelles exercées à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE : Directeur de la Gestion Financière du Groupe.

Mandats :

Président-Directeur Général
 - SOGEPARTICIPATIONS

Administrateur

- ALD INTERNATIONAL
- GENEBANQUE
- GENEFINANCE
- SG FINANCIAL SERVICES HOLDING
- SOGEPROM

Directeur Général Délégué

- GENEBANQUE
- GENEFINANCE
- SG FINANCIAL SERVICES HOLDING

Représentant permanent de GENEBANQUE, Administrateur, auprès de :

- GENEAL

Représentant permanent de GENEFINANCE, Administrateur, auprès de :

- INTERGA S.A.S.

Représentant permanent de SF FINANCIAL SERVICES HOLDING, Administrateur, auprès de :

- SG EQUIPMENT FRANCE
- CAP MIROIRS

Représentant permanent de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, Administrateur, auprès de :

- SALVEPAR S.A.
- SG ÉNERGIE
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SCF

• **GST INVESTISSEMENTS**

Première nomination : 1992 - Expiration du mandat : 2010
 Groupe familial

Nombre d'actions SALVEPAR détenues : 84 586
 représentée par Georges Tramier

• **Georges Tramier**

52 ans

Mandats :

Président Directeur Général
 - GST INVESTISSEMENTS S.A.

- COMPAGNIE CHAIX S.A.
- AUBERT FRANCE S.A.

Président

- KELLY S.A.S.
- AUBERT INTERNATIONAL S.A.S.
- ATHINA S.A.S.

Administrateur

- TRANSPORTS CHABAS S.A.
- SICATEC S.A.
- ANVILLE TWO S.A. (Belgique)

Représentant permanent de GST INVESTISSEMENTS S.A., Administrateur, auprès de :

- SALVEPAR S.A.
- CELIA S.A.
- ANVILLE PARTICIPATIONS S.A. (Luxembourg)
- MILONGA S.A.

Représentant permanent de AUBERT INTERNATIONAL S.A., Administrateur, auprès de :

- AUBERT BELGIUM S.A. (Belgique)
- AUBERT DÉVELOPPEMENT S.A.

Représentant permanent de COMPAGNIE CHAIX S.A., Administrateur, auprès de :

- SOCIÉTÉ DES GRANDS HOTELS D'AVIGNON S.A.
- SOCIÉTÉ HOTELIÈRE DE LA PLACE CRILLON S.A.

• **2RB-I S.A.**

Première nomination : 1998 - Expiration du mandat : 2010
 Groupe familial
 Nombre d'actions SALVEPAR détenues : 34 850
 représentée par Robert BIANCO

• **Robert Bianco**

43 ans

Mandats :

Président du Directoire

- 2RB-I S.A.

Directeur Général Délégué

- CENTRE 2000 S.A.

Vice-Président du Conseil de Surveillance

- TIVOLY S.A.

Représentant permanent de 2RB-I S.A., Administrateur, auprès de :

- SALVEPAR S.A.
- HÔTEL LE VAL THORENS S.A.
- POMME DE PIN EXPANSION S.A.S.

Gérant

- GOGEPHIL S.C.I.
- AGNES S.A.R.L.
- COLO E.U.R.L.
- LE LAMA S.C.I.

Censeur

- HÔTEL LE VAL THORENS S.A.



NOTES

Société Alsacienne et Lorraine de Valeurs, d'Entreprises et de Participations

Société anonyme au capital de 12 523 408 euros
552 004 327 R.C.S Nanterre

Siège social : 11, cours Valmy - Tour Pacific - 92800 Puteaux La Défense
Adresse postale : Tour Pacific - 75886 Paris Cedex 18

Tél. : 01 41 02 06 98
Fax : 01 40 81 05 96

Site Internet : www.salvepar.fr
E-mail : contact@salvepar.fr